

# ENTREPRENEURS des Territoires



M A G A Z I N E

## Formation et qualification



## pour l'épandage

### VIE SYNDICALE

- Betteraves : attention à la boue sur la route !
- Les inscriptions au congrès national 2011



### PILOTAGE

- L'EIRL : nouveau statut pour l'entreprise unipersonnelle

### PROFESSION

- La fabrique d'aliment à la ferme, une prestation en plein boom

### DOSSIER

- Traiter la vigne en face par face

# AXION 800

## Partez gagnant!



**Sans doute le tracteur le plus compétitif de sa catégorie.**

“ En choisissant un tracteur fort et économe, en adaptant les matériels à sa puissance, nous avons gagné en productivité. C'est indéniable, je dirais 25%.

”

Emmanuel BERT,  
GAEC Bert - Céréaliier dans la Nièvre.

Retrouvez tous les témoignages sur [www.claas.fr](http://www.claas.fr)

**CLAAS**

## Entrepreneurs des Territoires MAGAZINE

### Directeur de la publication

Gérard Napias  
Président de la fédération nationale  
Entrepreneurs Des Territoires

### Éditeur délégué et rédacteur en chef

Jacques Fitamant / jf@fitamant.fr

### Rédacteur en chef adjoint

Erwan Le Duc / sr2@fitamant.fr  
tél. 02 43 92 46 56

### Rédacteurs

Pages Vie syndicale :  
Patrice Durand / p-durand@e-d-t.org  
Christine Voyez, Erwan Charpentier,  
Tammouz Eñaut Helou.

Philippe Caldier, Dominique Lefebvre,  
Gérard Vromand, François Delaunay,  
Frédéric Ripoche, Raphaël Lecoq

**Correctrice :** Virginie Ducay

### Chef de publicité

Arnaud Ropars / pub.edt@fitamant.fr  
2 rue Félix Le Dantec - 29000 Quimper  
tél. 02 98 98 01 41

### Assistante commerciale

Véronique Walliser / pub@fitamant.fr  
tél. 02 98 98 01 40

### Développement abonnement & diffusion :

Emmanuelle Bernhardt  
tél. 02 98 98 01 47 / dev.com@fitamant.fr

### Relations abonnés

Elodie Artero / abo@fitamant.fr  
tél. 02 98 27 37 66

**Mise en page :** Sonia Seznec

**Impression :** Calligraphy-print

ISSN 1278 3927

CCAP N° 0613185572

Dépôt légal : mai 2010 / N° 639000

Entrepreneurs des Territoires Magazine est  
la revue officielle de la fédération nationale  
Entrepreneurs Des Territoires



44, rue d'Alésia - 75014 Paris  
tél. 01 53 91 44 98  
mail : info@e-d-t.org

Entrepreneurs des Territoires Magazine  
est éditée par les Éditions Fitamant  
(8 numéros par an)

ÉDITIONS  
Fitamant

2 rue Félix Le Dantec  
29000 Quimper  
tél. 02 98 27 37 66 - fax 02 98 27 37 65

## 5 Éditorial

### Vie syndicale

- 7 • Prévoyance frais de soins :  
tous les salariés agricoles couverts !
- 8 • 12 000 entreprises de travaux agricoles  
en 2009
- 9 • Actualités forêt
- 10 • Actualités agricoles



### Profession

- 12 • Denis Le Boeuf : un prestataire version « cost killer »
- 15 • Entreprise Pierre Menvielle : le prestataire du Géant Vert

### Pilotage de l'entreprise

- 18 • Réduire les vibrations !
- 21 • EIRL : ce qui va changer pour l'entrepreneur individuel

### Actualités

- 23 • Spécial congrès 2011 :  
le Morbihan, riche en diversité
- 32 • Krone : une nouvelle Big X à moteur V 12
- 34 • Amazone : le Pantera pour pulvériser  
jusqu'à 20 ha par heure
- 37 • Formation et qualification :  
deux pistes pour professionnaliser l'épandage



### Salon

- 41 • Sima 2011 : Les entrepreneurs prennent de la hauteur
- 44 • Interoute & ville 2010 : des coûts et des couleurs !
- 47 • Vinitch-Sifel : 40 500 visiteurs

### Dossier

- 50 • Effluents phytosanitaires :  
quand les effluents refluent
- 52 • Pulvérisation en vigne : le traitement face  
par face : une opportunité  
pour les entrepreneurs ?



Pages centrales : kit d'inscription au congrès EDT 2011

## Financez votre matériel agricole



Actimat

Pour vous équiper  
et vous simplifier la vie.

Simple, souple  
et rapide

Crédit Mutuel  
LA banque à qui parler

Confédération Nationale du Crédit Mutuel - 88/90 rue Cardinet - 75017 Paris

MACHINES AGRICOLES

ELEVAGE

CULTURES

ENERGIE DURABLE

FILIERE BOIS

20:02 2011  
24:02  
PARIS NORD VILLEPINTE  
FRANCE

Together  
we grow  
the World!

**SIMA**  
SIMAGENA - SIMAVIP  
MONDIAL DES FOURNISSEURS DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE



## Notre stratégie :

vous accompagner efficacement !

### VISITE UTILE

Découverte du Palmarès de l'Innovation,  
1 350 exposants de 38 pays, 1 450 marques

Rencontre de la génétique performante  
Bovins lait et viande /SIMAGENA

Carrefour des énergies durables

Panorama des perspectives agricoles

30 ateliers, 15 conférences et  
4 visites d'exploitations

### VISITE PRATIQUE EN 1 CLIC

Imprimez  
votre badge d'entrée et  
recevez-le par mail.

Préparez votre visite  
sur mesure.

Rendez-vous  
sur la rubrique SIMA  
de [www.planet-agri.com](http://www.planet-agri.com)  
ou [www.simaonline.com](http://www.simaonline.com)

**Nouveau**

### Gagnez du temps le jour de votre visite !

Réservez à l'avance votre déjeuner sur le salon ainsi que le SIMA'S BOOK,  
(catalogue des exposants et de toutes les innovations présentées).

Pour cela rendez-vous sur la rubrique SIMA de [www.planet-agri.com](http://www.planet-agri.com)  
ou [www.simaonline.com](http://www.simaonline.com)

**PARIS, CAPITALE DE L'AGRICULTURE :**

**EN 2011, LE SIMA SE TIENT EN MÊME TEMPS QUE LE SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE.**

Salon International de l'Agriculture – 19 au 27 février 2011 – Paris Porte de Versailles – France



Pour plus d'information, et vous aider à préparer votre voyage :  
EXPOSIMA - 70 avenue du Général de Gaulle  
92058 Paris La Défense cedex – France  
Tél. : + 33 (0)1 76 77 11 11 • Fax : + 33 (0)1 53 30 95 09  
E-mail : [sima@comexposium.com](mailto:sima@comexposium.com)

Un événement  
**comexposium**



## Les entrepreneurs de travaux forestiers participent à la compétitivité de la filière forêt-bois

Deux ans après la tempête Klaus, 18 mois après le discours d'Urmatt et 6 mois après l'adoption de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche, quels sont les apports de notre profession pour la compétitivité de la filière ? Les 8 500 entrepreneurs de travaux forestiers et leurs 15 000 emplois salariés s'approprient l'usage des nouvelles technologies, optimisent l'organisation de leurs chantiers, participent à la protection de l'environnement, se font relais d'information sur l'état sanitaire des forêts, s'impliquent dans les parcours de formations, s'engagent dans la démarche de qualification, se diversifient dans les travaux et services forestiers (gestion forestière, approvisionnement en bois-énergie...). Sur ce dernier point, le décret présent dans la loi concernant le statut de « *gestionnaire forestier professionnel* » devrait prochainement paraître. Votre fédération a défendu le principe d'égalité de traitement de nos clients vis-à-vis des avantages accordés par l'État. L'adoption de ce nouveau statut, où nous souhaitons que ce gestionnaire puisse proposer ses prestations de travaux sans pouvoir acheter les bois de son client, permettra à la filière de mieux répondre aux enjeux de gestion durable et de mobilisation des bois.

La diminution des investissements forestiers limite les capacités de nos entreprises à s'adapter aux besoins variés de nos clients. C'est pourquoi, avec d'autres organismes professionnels nationaux, nous travaillons à inverser cette tendance. Ainsi, couplés à une réelle gestion forestière, c'est-à-dire une gestion dynamique, les entrepreneurs de travaux forestiers participent à la compétitivité de la filière et à la mobilisation des bois. Il faut donc les accompagner et leur garantir des règles de saine concurrence. Le développement des services complémentaires des travaux avance favorablement avec le statut de gestionnaire forestier. Il en est de même dans le domaine agricole avec la formation de technicien gestionnaire de travaux agricoles qui prend en compte la formidable demande de services associés à la réalisation des travaux eux-mêmes. *Meilleurs vœux aux entrepreneurs des territoires.*

Gérard Napias, Président de la Fédération nationale EDT



## Maisons Familiales Rurales de Bretagne et des Pays de la Loire

Former vos futurs collaborateurs avec les Maisons Familiales Rurales spécialisées en Agroéquipement et Maintenance



Informations et Inscriptions

### PORTES OUVERTES 2011

MFR Loudéac.....	4 et 5 février, 19 mars.....	02 96 28 02 27
CFTA Montfort.....	5 février, 19 mars.....	02 99 09 10 29
MFR Montauban.....	5 février, 19 mars.....	02 99 06 42 56
Institut Rural Elliant.....	18 et 19 mars.....	02 98 94 18 68
MFR Chemillé.....	29 janvier, 19 mars, 14 mai.....	02 41 30 62 35
MFR Moulleron en Pareds.....	29 janvier, 2 et 3 avril.....	02 51 00 30 54
MFR La Pignerie Laval.....	29 janvier, 19 mars.....	02 43 67 04 93
MFR Montreuil Bellay.....	29 Janvier, 19 Mars.....	02 41 83 19 19
MFR Legé.....	5 février, 26 Mars.....	02 40 26 35 35

### NOUVEAU BAC PRO EN TROIS ANS

Formations par alternance

- 4<sup>ème</sup> • 3<sup>ème</sup>
- CAPA • BEPA
- Bac Pro • BTS
- Licence professionnelle

Formations qualifiantes :  
Certificat de Spécialisation  
Sil Magasinier ; CQP ; BCEDT

## Gérer la boue sur les chantiers betteraviers

Les automobilistes sont plus souvent habitués à la présence de balayeuses sur les chantiers de travaux publics ou le long des trottoirs en ville, mais pas sur les chantiers agricoles. La boue sur les routes constitue un danger pour la circulation et doit inciter à la prudence en réduisant sa vitesse.

Laisser de la boue sur la route est une infraction. Les usagers de la route qui « auront laissé écouler, auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public » (article R116-2 du code de la voirie routière) peuvent être punis d'une amende de 5<sup>e</sup> classe.

Comment faire quand la récolte se fait dans des conditions difficiles sur des terrains détrempés ? Les entrepreneurs de travaux betteraviers viennent de revivre cette situation dans le Nord-Pas-de-calais, en Picardie, en Auvergne, suite à des pluies abondantes. Les usines tournent : elles doivent recevoir les betteraves.

Dans le Pas-de-Calais, les professionnels travaillent sur la prévention des risques et la conciliation de la sécurité routière avec la réalisation des travaux de récolte. Ils ont présenté aux élus des solutions pratiques tels que le balayage de la route après le passage des engins agricoles. L'an passé, un dépliant avait été réalisé avec les trois consignes : « je vérifie mon matériel » (taille, éclairage, signalisation), « je signale le chantier » (panneaux), « je nettoie ».

Sensibiliser les élus locaux devient stratégique dès lors que les activités agricoles sont une préoccupation parmi d'autres dans les communes. Le moyen : faire connaître les contraintes des chantiers agricoles, les besoins des entreprises de travaux et de leurs clients, mais aussi les efforts réalisés en matière de sécurité.

Si le métier d'entrepreneur de travaux betteraviers est de récolter les betteraves, le balayage de la voie publique devient une activité indispensable. La prise en charge du coût de cette prestation supplé-

mentaire reste problématique dans une situation de concurrence exacerbée.

**Christine Voyez**  
**UREDT Nord-Pas-de-Calais-Picardie** ■



Sortie de chantier de l'automotrice



Michel Lefait, député, vice-président du conseil général, Didier Helleboid, vice-président de la chambre d'agriculture, Jean-Marie Lemaire, président de l'Union régionale entrepreneurs des territoires Nord-Pas-de-Calais et de Picardie observant le chantier.



Le débardage par la route laisse de la terre sur la chaussée.



Le tracteur attelé à la balayeuse entre en action.

# Prévoyance frais de soins : tous les salariés agricoles couverts

L'ensemble des salariés agricoles non-cadres ayant un an d'ancienneté et plus bénéficie désormais d'une assurance complémentaire frais de santé et d'un régime de prévoyance « lourde » comprenant des garanties décès, incapacité temporaire de travail et incapacité permanente professionnelle.

À la suite des négociations sur les régimes de prévoyance et de frais de soins, l'accord national du 3 décembre 2008 a été étendu : il s'applique à toutes les exploitations et entreprises agricoles employeurs à défaut d'accord locaux plus favorables. L'accord national est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 dans tous les départements ou régions qui ne disposent pas à cette date d'accords conventionnels en prévoyance et/ou frais de santé avec des garanties supérieures.

## Tous les salariés concernés

Pour le seul régime frais de soins des salariés, l'accord national a permis d'affilier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 plus de 42 000 salariés qui ne disposaient donc d'aucune couverture. S'ajoutent les salariés nouvellement couverts par un accord régional plus favorable. Au total, tous les salariés agricoles (permanents) sont couverts (140 000 selon Agreste), publication statistique agricole.

Les partenaires sociaux de l'agriculture ont souhaité permettre à tous les salariés de la production agricole de bénéficier d'un niveau minimal de protection sociale complémentaire, harmonisé sur l'ensemble du territoire, tout en reconnaissant le dialogue social de branche départementale, régionale ou nationale et tout en garantissant la possibilité de maintenir ces différents niveaux de dialogue.

Le régime de prévoyance assure un minimum de prestations en matière de garantie décès, incapacité temporaire et permanente, et également en matière d'assurance complémentaire frais de santé. Dans le cadre des commissions de suivi dont la fédération nationale est membre, le nombre d'entreprises et de salariés concernés par l'accord national a donc été communiqué. La participation à ces commissions de suivi a été indispensable dès le début 2010 pour faire connaître les difficultés d'application : la mise en route a été manifestement difficile malgré les efforts consentis.

Dans les chiffres exposés, les champs d'application concernés visent indistinctement les entreprises

de travaux et/ou les employeurs de la production agricole.

## Une gestion territoriale diversifiée

Ainsi, il est important de rappeler que dans le cadre de l'application de l'accord national sur les frais de soins, la répartition territoriale se faisait alternativement entre Agri Prévoyance et l'ANIPS (Association nationale interprofessionnelle de prévoyance des salariés). Pour Agri Prévoyance, l'accord national (à défaut d'accord local plus favorable) s'est appliqué pour la prévoyance lourde à près de 328 établissements représentant 1 795 salariés. Pour l'assurance complémentaire frais de soins, la collecte via l'accord national par Agri Prévoyance concerne 7 863 entreprises pour 20 551 salariés.

Concernant le champ géographique de l'ANIPS, le nombre d'entreprises adhérentes a été chiffré à 5 487, représentant 8 784 salariés. Concernant les frais de soins, l'accord national concerne 12 258 entreprises pour 21 628 salariés.

**Erwan Charpentier** ■

*En savoir plus [www.anips-prevoyancesanteagricole.com](http://www.anips-prevoyancesanteagricole.com) et [www.groupagric.com](http://www.groupagric.com) pour Agri Prévoyance.*



*Les partenaires sociaux de l'agriculture ont souhaité permettre à tous les salariés de la production agricole de bénéficier d'un niveau minimal de protection sociale complémentaire, harmonisé sur l'ensemble du territoire.*

# 12 000 entreprises de travaux agricoles en 2009

Les chiffres 2009 du tableau de bord des entreprises de travaux FNEDT-CCMSA permettent d'observer l'évolution du secteur d'activité travaux agricoles de 12 000 entreprises et 58 000 salariés permanents et occasionnels (+ 9 700 entre 2003 et 2009).

Les régions où les entreprises de travaux agricoles sont nombreuses connaissent une érosion de leur nombre. En revanche, dans les autres régions, les progressions sont spectaculaires de 15 à 65 %. France entière, le nombre d'entreprises de travaux a crû de 7 % sur la période 2003-2009.

Les huit régions où le nombre d'entreprises reculent de 2003 à 2009 : Pays de la Loire, Corse, Aquitaine, Midi-Pyrénées, PACA, Nord-Pas-de-Calais, Bretagne, Auvergne. Le nombre d'entreprises est stable de 2003 à 2009 en Basse-Normandie. Les treize régions où le nombre d'entreprises s'accroît de 2003 à 2009 : Rhône-Alpes, Limousin, Franche-Comté, Île-de-France, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon, Bourgogne, Picardie, Haute-Normandie, Centre, Lorraine, Alsace.

## Évolution du nombre des salariés des entreprises de travaux

L'accroissement du nombre de salariés permanents et occasionnels est spectaculaire : 9 724 salariés de plus sur la période 2003-2009, soit une progression de 20 %. Les huit régions où le nombre de salariés a baissé de 2003 à 2009 : Limousin, Île-de-France, Auvergne, Corse, Pays de la Loire, Midi-Pyrénées, Bretagne, Nord-Pas-de-Calais. Dans 6 de ces régions, le nombre d'entreprises est aussi en recul. Le nombre de salariés est stable de 2003 à 2009 en Aquitaine. Les douze régions où le nombre d'entreprises s'accroît de 2003 à 2009 : Basse-Normandie, Rhône-Alpes, PACA, Poitou-Charentes, Haute-Normandie, Languedoc-Roussillon, Franche-Comté, Alsace, Lorraine, Centre, Bourgogne, Picardie, Champagne-Ardenne.

## La concentration des entreprises de travaux agricoles

Entre 2003 et 2009, le nombre de salariés par entreprise passe de 4 à 4,5 France entière. Ce chiffre est à doubler si on ne prend en compte que les entreprises employeur de main d'œuvre. Le secteur des entreprises de travaux reste composé de petites entreprises flexibles et répondant à une demande spécifique et locale. La tendance n'est pas à une concentration des entreprises. Elle n'est statistiquement

visible que dans une région : Champagne-Ardenne, où le nombre de salariés moyen par entreprise passe de 8,7 à 13,1 mais où le nombre d'entreprises et de salariés a progressé. En revanche, le nombre de salariés par entreprise recule dans le Massif central (Limousin et Auvergne). Si le secteur ne connaît pas de concentration par la fusion d'entreprises, il se caractérise par un mouvement de forte diversification des activités et sa capacité à répondre à la demande de délégation de travaux des clients.

Autre conclusion de l'examen des données 2009 : les effets de la crise financière de septembre 2008, puis de la crise agricole de 2009, n'apparaissent pas dans les résultats du tableau de bord 2009 : le nombre d'entreprises est en léger recul entre 2008 et 2009, le nombre de salariés est en légère progression. Nous verrons dans la prochaine édition qu'il en est autrement en travaux forestiers.

## Les entreprises et les salariés des entreprises agricoles en 2009

Travaux agricoles 2009	Ent.	Sal.	Nb de sal./ent.
Alsace	273	575	2,1
Aquitaine	1 510	12 125	8,0
Auvergne	482	715	1,5
Basse-Normandie	588	1 746	3,0
Bourgogne	464	1 585	3,4
Bretagne	953	4 020	4,2
Centre	645	1 855	2,9
Champagne-Ardenne	906	11 835	13,1
Corse	84	125	1,5
Franche-Comté	193	404	2,1
Haute-Normandie	333	898	2,7
Île-de-France	161	491	3,0
Languedoc-Roussillon	703	1 710	2,4
Limousin	273	200	0,7
Lorraine	225	748	3,3
Midi-Pyrénées	1 233	3 571	2,9
Nord-Pas-de-Calais	374	2 276	6,1
PACA	670	2 866	4,3
Pays de la Loire	724	3 607	5,0
Picardie	443	3 203	7,2
Poitou-Charentes	785	1 944	2,5
Rhône-Alpes	907	1 846	2,0
France	12 929	58 345	4,5



## Actualités forêt



### Appel indu de CVO aux entrepreneurs de travaux forestiers

La collecte de la Cotisation Volontaire Obligatoire adressée par l'association France Bois Forêt, d'un montant compris entre 0,07 et 0,15 % du chiffre d'affaires hors TVA, ne s'applique pas à nos entreprises prestataires de services. Le détail par activité est le suivant :

#### 1 - Travaux d'exploitation forestière

Les entrepreneurs de travaux forestiers (codes NAF 0240Z ou 0220Z) relevant à titre principal de ces activités ne sont pas concernés par cette CVO (seuls les professionnels effectuant à titre principal de l'achat-revente de bois le sont).

#### 2 - Travaux de sylviculture

Les entrepreneurs de travaux forestiers (codes NAF 0240Z ou 0210Z) effectuant à titre principal des travaux de reboisement ne sont pas concernés par cette CVO. Les entrepreneurs réalisant à titre principal d'autres activités sylvicoles (élagage, dépressage...) ne sont pas visés par l'accord.

Cette information a été relayée sur notre site Internet et par les journaux *Bois International*, *Mécanisation Forestière* et *La Forêt Privée*. La fédération a successivement pris contact avec France Bois Forêt puis le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche sur cet appel indu. Les entrepreneurs qui auraient déjà payé sont invités à se faire connaître.

### Tempête Klaus : Prêts bonifiés aux ETF

La note de service du ministère de l'Agriculture sur les prêts bonifiés aux entrepreneurs de travaux forestiers en date du 20 octobre précise les nouveaux taux en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2010, applicables aux prêts bonifiés destinés aux opérateurs de la filière bois. Les taux de référence servant au calcul de la subvention de bonification sont dorénavant de 3,33 % pour les taux de base et de 3,54 % pour les taux de référence. Le taux de rémunération des banques en 2009 et 2010 s'élève ainsi à 0,21 %. Ces prêts sont consentis pour les entreprises de travaux forestiers réalisant des travaux de reboisement en région Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon. L'arrêt du dispositif est prévu pour ce 31 décembre 2010.

### Tempête Klaus : Avancement des travaux sylvicoles en Aquitaine

Début décembre, 223 dossiers de demande de subventions ont été déposés. Ces dossiers représentent 733 ha de nettoyage et 534 ha de reconstitution (Source : GIP ATGERI).

### Office national des forêts : nouveau règlement national des travaux et services forestiers

Le Règlement national des travaux et services forestiers, publié au Journal Officiel le 09/09/2010, rassemble l'ensemble des prescriptions s'appliquant aux travaux sylvicoles en forêts domaniales de métropole, quelle que soit la nature de l'opérateur (non salarié et salarié). Il ne comprend pas les prescriptions de nature technique figurant dans les différents cahiers de clauses de l'ONF. Ce livret de 45 pages est disponible auprès de vos délégués régionaux et sur le site Internet [www.onf.fr](http://www.onf.fr) (rubrique « Lire, voir écouter / Pour les professionnels »).

### Office national des forêts : nouveau directeur général

M. Pascal Viné, précédemment directeur de cabinet de M. Bruno Le Maire, ministre de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche, a été nommé directeur général de l'Office nationale des forêts lors du Conseil des ministres du mercredi 17 novembre 2010, après avoir été auditionné à l'Assemblée nationale et au Sénat. La Fédération l'a félicité de sa nomination et a déjà rendez-vous.

### Protection des forêts

L'arrêté du 22 novembre 2010 évoque les obligations de lutte contre un insecte, le cynips du châtaignier. La présence de galles provoque la déformation des fruits, une diminution de la croissance des rameaux et une baisse importante de la fructification (diminution de récolte de 50 à 70 %). Les fortes attaques peuvent entraîner la mort de l'arbre. Toute nouvelle plantation, quelle que soit l'origine des plants, doit faire l'objet d'une déclaration de plantation par le propriétaire ou le gestionnaire forestier, auprès du service chargé de la protection des végétaux (formulaire). Les végétaux ou parties de végétaux provenant de la Communauté européenne doivent obligatoirement être accompagnés d'un passeport phytosanitaire valide. De plus, toute suspicion ou découverte de symptômes de contamination doit immédiatement faire l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune. Des mesures officielles spécifiques s'appliqueront dans les zones délimitées (zone contaminée, zone focale et zone tampon).

## Actualités agricoles

### Recensement agricole

Le recensement agricole qui a débuté le 4 octobre s'achèvera le 28 février 2011. Organisé tous les dix ans par les services statistiques du ministère de l'Agriculture, il s'adresse aux exploitants et entreprises agricoles. Le recensement est obligatoire, car il est inscrit dans la loi française et européenne. Les résultats seront disponibles gratuitement en ligne à partir de septembre 2011 sur le site Internet d'Agreste.



### Élections 2010 dans les CCI

Les entreprises de travaux agricoles et forestiers sont immatriculées au registre du commerce et des sociétés. Leurs dirigeants sont donc électeurs et éligibles aux élections dans les chambres de commerce et d'industrie qui se sont déroulées du 25 novembre au 8 décembre 2010. Ces élections interviennent un an après la fin de la discussion de la réforme des réseaux consulaires devant le Parlement.

### Timide reprise de l'activité de la distribution location de matériel BTP

Selon le baromètre du 3<sup>e</sup> trimestre 2010 de DLR, une « réelle amélioration » s'amorce dans le secteur. Prudent, le syndicat des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériel estime que les + 13 % de chiffre d'affaires dans la distribution, + 6 % dans la location et + 3 % dans la manutention sont à relativiser en raison du « décrochage de la profession » en 2009. Aussi, « seuls les investissements de renouvellement seront réalisés dans le secteur d'ici à la fin de l'année ».

### Mission sur l'évaluation de certificat Certiphyto

Un an après le lancement à Rambouillet de l'expérimentation du certificat Certiphyto, une mission d'évaluation du dispositif par le Conseil général de

**Infos EDT**  
**0 820 20 06 47**

Service d'information juridique / Vie pratique  
prix d'un appel local

l'Agriculture a été officialisée. Celle-ci a demandé à rencontrer la fédération nationale. Lors du rendez-vous du 8 novembre avec M. Georges Bedes, il a été question de la mise en place du certificat Certiphyto « opérateur et décideur prestataire de services en application de phytos », de leur contenu, des relations avec les clients et de la réforme de l'agrément avec le passage de la formation Dapa à la certification d'entreprise.

### Le certificat Certiphyto, le client et l'entrepreneur

Interrogé par Jean-Pierre Bel, sénateur de l'Ariège, sur les dangers qui guettent la « profession d'apporteur de produits phytosanitaires » et la possibilité pour les clients des entrepreneurs certifiés d'acheter les produits phytosanitaires sous le couvert de la certification de leur prestataire de services, le ministre de l'Agriculture, dans sa réponse du 28 octobre dernier, indique : « Les services du ministère de l'Agriculture conduisent une expertise en vue d'aboutir à une solution pour répondre aux obligations fixées par la directive, tout en limitant l'impact économique et en simplifiant au mieux les procédures nécessaires pour les entreprises concernées ». La date d'échéance de mise en œuvre du système de certification individuelle Certiphyto est fixée au 14 décembre 2013. Ce point est transposé par l'article 36 de la loi d'engagement national pour l'environnement. La directive 2009/128/CE prévoit également que la vente de produits phytopharmaceutiques autorisés pour un usage professionnel soit restreinte aux personnes détentrices de ce certificat individuel, à échéance du 14 décembre 2015. Cette exigence n'est pas encore effective dans le droit national.

### Contrats de vendanges : prévoir une date de fin de contrat

La conclusion d'un contrat de vendanges (type particulier de contrat de travail) doit respecter un formalisme strict et comporter un terme précis. C'est ce que rappelle la Cour de cassation dans un arrêt récent. Le contrat de vendanges est un contrat saisonnier prévu par les articles L. 718-4 à L. 718-6 du code rural. Limité à une durée d'un mois, il n'est pas reconductible. La succession de deux contrats est toutefois autorisée. Malgré ses spécificités, ce contrat ne déroge pas au droit commun des contrats de travail à durée déterminée. Ainsi, un contrat de vendanges conclu pour s'achever « à la fin des vendanges » ne répond pas aux exigences de l'article L. 1242-7 du code du travail. L'employeur est en effet tenu

d'indiquer un terme précis ou une durée minimale d'emploi, sous peine de requalification en contrat à durée indéterminée.

### **De nouveaux locaux pour AgroSup Dijon**

L'école d'ingénieurs spécialisés dans l'agro-équipement a inauguré, le 21 octobre à Dijon, l'unité de recherche UP-GAP « Génie des agro-équipements et des procédés » plus particulièrement dédiée aux formations liées au machinisme. Au-delà du traditionnel ruban qui a été coupé par les officiels, le public était invité à une table ronde sur les métiers de l'agro-équipement, animée par Claude Montenot, responsable des forums à AgroSup, et à une visite des locaux.

### **Hausse des prix en vue des matériels agricoles**

En août dernier, un hebdomadaire agricole annonçait que le prix moyen des matériels agricoles devait augmenter d'environ 5 à 10 % d'ici à la fin de l'année. En cause, la hausse des matières premières, et notamment de l'acier, des pneumatiques.

### **Aides aux jeunes agriculteurs et respect des conditions d'indépendance**

Les interdictions de recours à l'entreprise de travaux ont été supprimées dans la fiche IV sur les engagements du JA de la circulaire Aides à l'installation (DJA et prêts MTS-installation) du 22 juin 2010, à la suite de l'action de la fédération nationale auprès du ministère de l'Agriculture. L'Union régionale EDT Normandie avait repéré dans la circulaire administrative la mention suivante : « Si un jeune recourt à une entreprise de travaux agricoles pour effectuer l'ensemble des travaux de mise en culture ou de récolte, il ne répond plus à l'obligation qui lui est faite par l'article D 343-5 5° du code rural, de travailler personnellement sur son exploitation. Le jeune doit en effet exercer non seulement une fonction de direction et d'organisation, mais également effectuer tout ou partie des travaux nécessaires à la production. En outre, ce recours à une entreprise extérieure peut générer des charges difficilement compatibles avec l'exigence de viabilité ». Cette rédaction a été supprimée à la suite d'une action concertée efficace. Le bureau de l'installation et de la modernisation de la DGPAAT informera la fédération à l'avenir.

### **Vous avez dit EPI en agriculture ?**

1 464 exploitants ont été interrogés dans 45 départements durant les sept premiers mois de 2009 via un questionnaire commun afin de connaître et comprendre leurs pratiques vis-à-vis des équipements de protection individuelle (EPI). 97 % des exploitants interrogés déclarent avoir des EPI, 43 % annoncent les mettre systématiquement. La culture « EPI » a des marges de progrès. Les efforts doivent être centrés sur les petits employeurs dans les filières d'élevage bovin et dans une moindre mesure en polyculture – élevage dont la gestion est parfois an-

crée dans une logique de « bon sens », plutôt réfractaire au « tout réglementé ». Si le coût des EPI est parfois ressenti comme important pour les grands employeurs de saisonniers (arboriculteurs, viticulteurs), la plupart reconnaissent qu'il reste faible et n'entraîne que des impacts mineurs sur la productivité du travail. Les employeurs de saisonniers soulignent les difficultés qu'ils ont à obliger leurs salariés à se protéger. Les grands employeurs de permanents (horticulteurs, maraîchers) sont sensibilisés et sont rigoureux. Les freins concernent l'impact des EPI sur la productivité. Les exploitants accusent néanmoins une certaine inadaptation de certains EPI, dont leur utilisation irait jusqu'à être dangereuse. Inconfort, manque de choix de tailles, fiabilité médiocre des témoins d'usure des masques filtrants.... pas de doute, il y a un marché et des innovations à apporter.

### **Prime d'arrachage des vignes : plus de 10 000 hectares concernés**

La restructuration du vignoble se poursuit. Les demandes de prime d'arrachage des vignes pour la campagne 2010/2011, dont la date limite était fixée au 31 août, ont porté sur 10 807,9 hectares. Au total, 2 688 dossiers ont été déposés. Plus de 70 % des superficies concernées sont concentrées en Languedoc-Roussillon. Par rapport à la campagne 2009/2010, le nombre de dossiers a diminué de 29 % et les surfaces de 27 %.

### **Lancement du 4<sup>e</sup> appel d'offres biomasse par la CRE**

Le rapport de programmation pluriannuelle des investissements de production d'électricité pour la période 2009-2020, prévoit une augmentation de la capacité de production des installations utilisant la biomasse par rapport à 2006 de 520 MW en 2012 et de 2 300 MW en 2020, ce qui revient multiplier par 6 la production d'énergie électrique issue de la biomasse entre 2006 et 2020. La Commission de régulation de l'énergie (CRE) a lancé son 4<sup>e</sup> appel d'offres pour la construction de centrales alimentées par biomasse pour une puissance totale de 200 MW. Sont éligibles les projets de plus de 12 MW affichant une efficacité énergétique d'au moins 60 % et dont le prix de base de l'électricité ne dépassera pas 115 euros/MWh. Les dossiers sont à déposer jusqu'au 28 février 2011.

### **Remboursement de la TIPP 2010**

Le remboursement de la TIPP sur le fioul consommé par les exploitants et les entreprises de travaux agricoles et forestières figurent à l'article 31 du projet de loi de finance rectificative pour 2010. La prorogation du remboursement est très attendue par les entrepreneurs de travaux agricoles, qui subissent les conséquences de la crise sur les marchés agricoles et de la volatilité des prix agricoles et de l'énergie. Le projet de loi sera voté avant le 31 décembre prochain.

## SARL Le Bœuf : un prestataire version « cost killer »

Installé dans le Calvados sur la commune de La Caine entre la plaine de Caen et le bocage, Denis Le Bœuf propose des prestations souvent innovantes pour réduire les coûts de production de sa clientèle : TCS, traitement bas volume et broyage de céréales à façon pour l'alimentation animale. Celui-ci est d'ailleurs en plein développement.

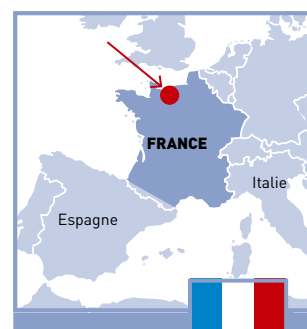
En ce dernier jour de novembre, la campagne a déjà revêtu ses habits d'hiver et le froid s'est installé un peu en avance. « Il est tombé à peine quelques centimètres », modère Denis Le Bœuf. Son souci du moment, c'est plutôt la panne d'une machine et son immobilisation, « des problèmes de portance de sol ». Pas facile. Denis Le Bœuf a sans doute l'habitude de faire face à ce type d'ennui. Installé depuis 1995, il a succédé à son père à la tête de l'entreprise de travaux. S'il refuse à coup sûr d'être qualifié de visionnaire, il en a sans doute un peu les traits. Pourquoi ? Il a senti très tôt les effets de la Pac de 1992 et ses conséquences sur le monde agricole : la réduction des coûts de



La philosophie de Denis Le Bœuf est claire : proposer des prestations aux agriculteurs qui leur permettent de réduire leur coût de revient.

production. Les prestations proposées par l'entrepreneur cherchent à répondre à

cet objectif : « Ici, on a deux types de sols, des sols argileux à silex ou des sols superficiels avec des cailloux. Bref, des sols très usants pour le matériel. À titre d'exemple, lorsqu'on passait la charrue, il fallait changer de jeu de pointes de charrue tous les 50 ha », souligne l'entrepreneur. Il propose donc des prestations de techniques culturales simplifiées depuis 14 ans pour les clients dont il gère l'intégralité de la conduite culturale : « L'objectif est la réduction du nombre de passages et, bien entendu, celle des coûts de production ». Même constat pour la pulvérisation : « Je ne me voyais pas passer des heures dans mon pulvérisateur, j'ai donc opté pour des traitements



La SARL Le Bœuf emploie 8 salariés à temps plein et une secrétaire à mi-temps. Elle a été reprise en 1995 par Denis. Il mise sur le développement du broyage de céréales à façon, cette prestation représente déjà 50 % du chiffre d'affaires. Un commercial pourrait même être embauché pour développer l'activité. Le fils de Denis Le Bœuf suit la licence professionnelle gestionnaire des entreprises de l'agro-équipement.

### Le parc de matériels

- 3 camions pour le broyage des céréales dont le dernier a été acheté en 2010. Il s'agit d'un modèle 6 tonnes Gmelin.
- 7 tracteurs de marque Fendt : un 927, un 824, un 820, trois 716, un 413. « Auparavant, j'avais des tracteurs d'une autre marque, mais faute d'un concessionnaire à proximité, j'ai basculé sans regret vers Fendt. Le surcoût au prix d'achat se retrouve à la revente ».
- 3 moissonneuses-batteuses : une TX 68, une TC 56 et une Lexion 570 à chenilles. « Les moissonneuses-batteuses sont achetées d'occasion à l'étranger grâce au site Internet Agriaffaires ».
- 2 ensileuses : une Gig X Krone 650 et une Claas 890. « Les ensileuses sont achetées neuves. La Big X tire son épingle du jeu grâce à son bec, qui se comporte bien dans notre

- zone où les maïs sont très irréguliers ».
- 1 automoteur de pulvérisation Spra Coupe 3640 avec une rampe de 24 m : « Une machine fiable qui me permet de traiter en bas volume (25 litres par hectare) à une vitesse comprise entre 20 et 25 km par heure ».
- 1 presse Krone Big Pack : « Je presse du chanvre pour le compte d'un industriel de la plasturgie ».
- Du matériel de travail du sol spécial TCS : un semoir Pöttinger Terrasem 4000, un cover-crop Väderstadt Carrier 650.
- 4 épandeurs à fumier à axe vertical.
- Du matériel de terrassement : une pelle de 18 tonnes, minipelle et tractopelle.



Le succès du moment pour la SARL Le Bœuf : les camions, véritables usines de broyage mobiles. Le broyage et l'aplatissage de céréales représentent 50 % du chiffre d'affaires de l'entreprise.



bas volume à grande vitesse. C'est dans cet esprit que j'ai investi dans un automoteur Spra Coupe, je traite à plus de 20 km par heure ».

cherchent eux aussi à réduire leur coût de production et misent sur la fabrication d'un aliment à la ferme. La transformation de leurs céréales leur permet de produire l'énergie de leur ration à moindre coût, il leur reste toutefois à acheter la source d'azote ou des minéraux à l'extérieur. L'utilisation de leurs propres céréales leur permet aussi d'être rassurés en matière de

### Broyage de céréales

Pour les éleveurs, l'entreprise propose aussi depuis les années 80 une prestation de broyage et d'aplatissage de céréales à façon, qui a le vent en poupe. Les éleveurs

**Combien allez-vous économiser ?**

-10% -20% -30% -40%

**Économiseur de carburant RETROKIT**

- \* Diminution de la consommation Gasoil
- \* Diminution de la Pollution
- \* Durée de vie du moteur prolongée
- \* Consommation d'eau 0,1 à 1,5 litre par heure

**Bio-Ressources TECHNOLOGIES**

**SIMA Hall 2 - stand K 036**

Tél. 02 35 09 30 50 - [www.brtec.fr](http://www.brtec.fr)

**LAiR** *Le savoir-faire d'un constructeur avec le meilleur de la technique*

Plateaux fourragers de 8 à 12 m, de 2 à 4 essieux

Bennes TP

Homologation 40 km/h

Remorque à fond mouvant capacité modulable de 30 à 70 m<sup>3</sup>

Remorques utilitaires TOUT ALUMINIUM

**Ets LAIR**  
50600 MOULINES  
Tél. 00 33 2 33 49 01 48  
[www.lair-remorques.fr](http://www.lair-remorques.fr)  
info@lair-remorques.fr

**LE BOIS ENERGIE**

**DÉCHIQUETEUSES - COMBINÉS CHAUDIÈRES**

[www.gfservices.fr](http://www.gfservices.fr)

Forum "Bois énergie" spécial PRO + de 8 500 visiteurs fin 2010

Tél. 04 77 67 18 70

email : [info@gfservices.fr](mailto:info@gfservices.fr)

## Le développement des prestations phyto ?

À la pointe de la technique en matière de traitement phytosanitaire, Denis Le Boeuf s'interroge sur le développement de l'activité : « Ici dans la plaine, les céréaliers sont bien équipés, je ne pense pas qu'ils puissent déléguer aux entrepreneurs ce type de prestation. Dans l'élevage, je m'interroge. Reste que je pense que

l'application de phytosanitaires doit rester aux mains du chef d'entreprise ». Denis Le Boeuf s'explique : « Le respect du port des équipements de protection individuels est difficile à mettre en œuvre auprès des salariés. De plus, le risque de maladie professionnelle existe et se pose pour les entrepreneurs ».



Les moissonneuses-batteuses sont achetées d'occasion via des sites Internet spécialisés.



Depuis peu, l'entreprise a développé une prestation de pressage de chanvre pour un industriel.

traçabilité. « De 1982 à 1996, nous n'avions qu'un camion. En 1996, nous en avons acheté un deuxième, en 2000 un troisième et en 2010 un quatrième. À mon installation, je regardais un peu cette prestation de façon circonspecte, mais aujourd'hui les chiffres parlent d'eux-mêmes et je cherche à la développer. On ne propose pour l'instant que la prestation de broyage, la définition de la ration n'est pas notre domaine. Reste que l'on pourrait se mettre à vendre des minéraux. Nos concurrents le font bien ».

## 200 km autour de La Caine

Les camions de l'entreprise se déplacent à 200 km autour du siège de l'entreprise, deux noyaux durs se dégagent pour des raisons historiques : la zone de la ville de Mayenne et celle de Vire dans le centre Manche. Environ 400 éleveurs font appel à la SARL Le Bœuf, ce sont avant tout des éleveurs laitiers (50 % de la clientèle), des éleveurs de bovins viande (40 %), le reste se partageant entre les éleveurs de

porcs et de volailles. Jusqu'à présent, l'activité s'est développée à travers la publicité dans les journaux agricoles et surtout par le bouche à oreille. La fabrique d'aliment à la ferme est dans l'air du temps et Denis Le Bœuf réfléchit au recrutement d'un commercial pour donner une nouvelle envergure à son entreprise. Reste que la hausse du prix des céréales est peut-être un frein au développement de l'activité, avec des éleveurs plus enclins à vendre leurs céréales à 200 euros la tonne qu'à les transformer. « Pas du tout », répond Denis. « En 2007, c'est vrai que nous avons connu une baisse d'activité, c'est d'ailleurs la seule année où nous avons enregistré une chute ». Pourquoi ? « Avec la hausse du prix du blé, les éleveurs ont vendu leur moisson, le prix de l'aliment était alors bon marché. Six mois après, les fabricants d'aliment ont répercuté la hausse des matières premières sur le prix de l'aliment, qui n'a pas bougé depuis. Les éleveurs n'avaient plus de céréales à donner à leurs animaux. Forts de cet enseignement, les éleveurs n'ont pas raisonné de la même façon en 2010. Même s'ils savent que leurs céréales valent cher, ils les gardent et choisissent pour la plupart de les transformer ».

L'activité occupe déjà trois salariés toute l'année. Deux pics de travail se dégagent : au moment des moissons où certains clients décident de transformer toute leur moisson ; le deuxième pic intervient à la fin de l'automne avec la rentrée des animaux et le passage à la ration hivernale. « Chaque salarié organise son planning, il passe une à deux fois par an dans des zones définies et prend contact avec ses clients ».

## Innovation : pressage de chanvre et miscanthus

Toujours à l'affût de nouveaux marchés, Denis Le Bœuf est aussi prestataire de service pour l'entreprise Novabiom (ex-BiCal Biomasse France). Son entreprise réalise les semis de Miscanthus géant ou herbe à éléphant qui trouve des débouchés dans les biocombustibles ou dans le paillage. « En trois ans, on a semé 700 ha. L'attrait pour la culture s'est un peu atténué. Reste que la production est

intéressante et dégage de belles marges brutes. Une fois le semis effectué, il n'y a aucun entretien ». L'entreprise propose aussi une activité de fauchage et de pressage de chanvre pour un industriel de la plasturgie. Les industriels misent sur l'incorporation de fibres végétales dans les matériaux thermoplastiques ou thermodurcissables en remplacement des fibres de verre.

E.L.D. ■

## Entreprise Pierre Menvielle : le prestataire du Géant Vert

À Estos, dans les Pyrénées-Atlantiques, Pierre Menvielle est devenu un spécialiste du maïs sous toutes ses formes et notamment du maïs doux vendu sous la marque Géant Vert. Mais pas uniquement. L'entreprise épand des boues de station d'épuration, débroussaille pour des particuliers et monte chaque été dans la Beauce pour moissonner du blé.

Dans sa maison d'Estos, Pierre Menvielle parle de son père, lentement, avec précision, et des premières années de l'entreprise qui n'en était pas encore vraiment une. Ce matin, le temps n'est pas folichon à Estos, aux portes d'Oloron-Sainte-Marie, capitale du Haut-Béarn et du béret basque qui n'aurait de basque que le nom, dit-on, puisque d'origine définitivement béarnaise. Pierre Menvielle acquiesce, l'esprit ailleurs. « *Je n'entre-rais pas dans ce genre de discussion* », dit-il, parti puiser au fond de ses souvenirs. « *J'ai en mémoire qu'après la guerre, au début des années 50, mon père partageait son temps entre son métier d'agriculteur, un peu de labour et le battage du blé avec une moissonneuse-batteuse à poste fixe chez des clients*



Pierre Menvielle travaille sur l'entreprise depuis les années 60. Sa fille Elise, titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « analyse et conduite de systèmes d'exploitation » (ACSE), prévoit de s'installer à une date qui reste à définir.

*qu'il avait trouvés autour d'Oloron-Sainte-Marie. La machine était une Merlin achetée d'occasion. Il possédait aussi un Motostandard Diesel de 15 chevaux*. Puis une dizaine d'années plus tard, au début des années 60, « *nous avons vu arriver les moissonneuses-batteu-*

*ses automotrices Braud et Massey-Harris. Mon père a arrêté de battre et s'est mis aux semis de maïs-grain, chaque année au début du mois de mai. Je me souviens qu'il a acheté un tracteur Massey Ferguson gris de 30 chevaux. Il faisait la récolte des fourrages. Il a eu aussi un corn picker Nevidea en rang pour la récolte du maïs en épis. Les épis étaient mis dans des sacs sur la machine. En fait, mon père est toujours resté plus agriculteur qu'entrepreneur* ».

### Neuf personnes

Pierre Menvielle ne regrette pas cette époque désormais lointaine, qu'il évoque avec respect. « *Moi, j'ai commencé à travailler avec mon père en 1968. Je venais d'obtenir mon bre-*



Basée à Estos, l'entreprise Menvielle consacre 90 % de son activité de récolte au maïs, le reste à celle du blé. Cela représente une trentaine de jours de travail de septembre à janvier. Outre la récolte, elle épand des boues. Elle est touchée de plein fouet par l'arrêt de l'Ammoniac Agricole.

*vet. Je n'avais pas suivi les cours d'une école d'agriculture. C'est dans ces années-là que mon père a acheté sa première moissonneuse-batteuse, une Massey Ferguson 410 avec une barre de coupe pour le blé et un cueilleur pour le maïs. Après, c'est simple, nous avons toujours évolué* ». L'entreprise consacre, de nos jours, 90 % de son activité de récolte au maïs, le reste à celle du blé. Cela représente une trentaine de jours de travail de septembre à janvier. « *Nous pouvons être jusqu'à neuf personnes dans l'entreprise*, dit Pierre Menvielle. *Quatre salariés permanents dont ma fille, deux personnes à mi-temps*



L'entreprise emploie jusqu'à neuf personnes : quatre salariés permanents dont Elise Menvielle, deux personnes à mi-temps et trois autres personnes en fonction des besoins.



Hardi Alpha 3500 (2008) est équipé d'une rampe de 24 m.

et trois autres personnes en fonction des besoins. » Chaque fin d'été, en septembre, l'entreprise est présente dans les chantiers de récolte de maïs-semence avec un corn picker Bourgoin pour trente bonnes journées de travail. Elle enchaîne en octobre avec la même machine pour quelques jours de récolte du maïs de consommation. Aux premiers jours de l'automne débute la période des ensilages de maïs pour le bétail lait et viande. « Nous sommes dans une région d'élevage », dit Pierre Menvielle. La terre des trois vallées du Haut-Béarn, Aspe, Ossau et Barétous, qui prennent nais-

sance à Oloron-Sainte-Marie, est généreuse envers les troupeaux. Pour ce qui est du maïs-grain, – « notre activité principale » – et du maïs-semence, « nous avons moins travaillé cette année à cause de l'importance des stocks ». L'entreprise assure la préparation du sol et les semis de maïs dans les exploitations agricoles. « Il nous arrive aussi de faire un peu de soja. J'ai le matériel pour ça. Mais c'est une culture en baisse depuis longtemps ».

### Contrat Seretram

Depuis 2007 l'entreprise de Pierre Menvielle entretient une relation contrac-

tuelle avec la Seretram (Société d'étude, de réalisation et d'exploitation pour le traitement du maïs), filiale commune d'Euralis Légumes – groupe coopératif Euralis, 15 000 agriculteurs ; 1,3 milliard d'euros de chiffre d'affaires – et de General Mills, sixième groupe agro-alimentaire mondial, propriétaire de la marque Géant Vert. « Nous avons signé un contrat de cinq ans avec la Seretram dont l'usine de conserve est à Labatut, dans les Landes, précise Pierre Menvielle. Nous nous chargeons du traitement d'un millier d'hectares de maïs doux en juillet et en août. J'ai d'ailleurs acheté mon deuxiè-

me enjambeur Hardi-Evrard à la demande de la société ». Le travail réalisé par l'entreprise dans le cadre de son accord avec la Seretram est soumis à un cahier des charges dans lequel le choix de pratiques culturales respectueuses de l'environnement est un élément déterminant : « Les producteurs de maïs doux, vendu sous la marque Géant Vert, doivent raisonner chacune de leurs interventions sur les parcelles. Aux yeux du consommateur, la qualité du produit est capitale et garantie ». Car en Aquitaine et dans les Landes – respectivement 83 % et 50 % de la production nationale de maïs doux – on ne plaisante pas



Chaque année, Pierre Menvielle se rend dans le Loiret pour les moissons.

## Le parc de matériels

- 4 moissonneuses-batteuses : 1 Claas Lexion 520 (2006) ; deux Case Axial Flow 2366, la machine de 2003 étant dédiée au blé, au maïs et au soja, celle de 2000 au maïs ; 1 Case Axial Flow 2166 (1998) pour le maïs. Toutes les machines sont des « 6 rangs ».
- 1 ensileuse Claas Jaguar 830 (2009) avec un cueilleur Kemper. « Les clients veulent des broyeurs sous cueilleur. C'est une mode ! Donc j'ai dû changer tous mes cueilleurs. » (Pierre Menvielle)



- 1 corn picker Bourgoin JL 407 (2003) « Étant donné qu'il n'est pas toujours facile de savoir de quoi demain sera fait, le corn picker que je change tous les ans devra encore durer ! » (Pierre Menvielle)
- 7 tracteurs Massey Ferguson de 100 à 160 ch., dont un 6480 de 150 ch. (2009) et un 8220 de 160 ch. (2002).
- 2 enjambeurs : 1 Bobard M 85 (1995) avec une rampe de 18 m, et 1 Hardi Alpha 3500 (2008) avec une rampe de 24 m.
- 4 localisateurs-enfouisseurs : 2 Maunas neufs fabriqués à Viellenave-d'Arthez (Pyrénées-Atlantiques) et 2 Ammoniac Agricole du même fabricant.
- 1 épandeur à fumier Gilibert (2005) à deux versions (hérisson et table d'épandage).
- 2 semoirs à maïs (avec pulvérisateur) Kuhn Maxima (2005 et 2008), 6 rangs.
- 3 charrues Kuhn (deux « 5 socs », une « 4 socs »).
- 1 quad Bombardier 450 (2007) pour l'épandage d'antillimaces.



avec la qualité d'un produit dont 100 000 tonnes (75 % de la production) sont exportées en conserve, principalement sur les marchés britannique, allemand, italien et espagnol. Depuis son lancement en 2004 auprès des producteurs, la charte de production du maïs doux de l'Institut du végétal Arvalis a connu plusieurs mises à jour. Cette année un logo « Maïs doux de France » a été créé. Géant Vert est la première marque commerciale à pouvoir faire figurer le logo sur les étiquettes de ses boîtes de conserve. « Nous sommes très suivis par la Seretram pendant nos chantiers. On le comprend parfaitement, affirme Pierre Menvielle. La société demande une gestion pointue de l'irrigation et des produits phytosanitaires. C'est la même chose avec Euralis avec lequel on travaille pour les traitements et la récolte de maïs-semence. Un technicien de la coopérative est présent sur chaque chantier ». Pierre Menvielle se souvient avoir fait l'acquisition de son premier enjambeur précisément pour les cultures de maïs-semence. « C'était un Bobard, en 1995. Nous avons assuré les traitements sur le maïs-semence dans plusieurs exploitations agricoles. Mais ça n'a pas duré très longtemps. Jusqu'au jour où les agricul-

teurs se sont mis à les faire eux-mêmes. Heureusement que nous avons décroché le contrat de maïs doux avec la Seretram ! ».

### Des clients en moins

L'entreprise de Pierre Menvielle présente d'autres cordes à son arc. La quasi-totalité des épandages d'azote qu'elle effectue lui est commandée par Euralis. Le reste par un autre géant de la coopération agricole régionale : Lur Berri, groupe basque avec 5 000 adhérents. Une rencontre, un jour, avec un collègue entrepreneur de travaux agricoles dans la Beauce, est à l'origine du grand voyage que Pierre Menvielle effectue tous les ans après le 14 juillet vers les terres céréalières du Loiret, aux confins de la Beauce et de la forêt d'Orléans : « Depuis douze ans nous faisons les moissons chez un agriculteur à côté d'Artenay. Il y a là, sur la commune de Chevilly, 300 hectares de blé et du colza à récolter. On monte avec l'Axial Flow 2366 de 2003 ». Dans un tout autre domaine, l'entreprise assure du débroussaillage pour les particuliers en bordure de champ et de chemin. « Nous intervenons pendant l'hiver et au printemps, puis avant les récoltes de maïs à la fin du mois d'août. Cela représente en tout deux mois de travail ». L'entreprise épand



Les traitements sur le maïs sont désormais de l'histoire ancienne.

également les boues de la station d'épuration d'Oloron-Sainte-Marie. « Les boues sont mises sur des terres agricoles. Comme la chaux humide de papeterie, ça fait partie de nos interventions ». En revanche, la fin de l'activité de l'Ammoniac Agricole au terme de la campagne 2010 « posera quelques problèmes », analyse Pierre Menvielle. « Nous allons perdre des clients, parce que les agriculteurs choisiront de s'équiper pour épandre de l'urée. La question est : que ferons-nous de nos localisateurs-enfouisseurs d'azote conçus pour travailler avec le produit de l'Ammoniac Agricole ? ». L'entreprise ne devrait avoir d'autre solution

que l'adaptation de ses quatre machines – deux Maunas et deux Ammoniac Agricole – au traitement des cultures, non plus avec un gaz, mais avec un produit solide. « Je dois changer d'enfouisseurs, qui vont passer de 15 000 à 30 000 euros. Voilà le résultat ! Euralis pousse dans la direction d'une solution « matérielle » au problème. » En attendant, la vie continue à Estos – moins de 500 habitants – et dans la région où l'on entend la rumeur des gaves descendus des Pyrénées. « Il faudra bien dépasser cette affaire-là, dit Pierre Menvielle. L'Ammoniac Agricole, c'était quelque chose ! Sept personnes mobilisées à partir de juin pour trente jours, dont un chauffeur pour le seul ravitaillement des appareils. Un produit délicat à manipuler. Des cuves et des flexibles contrôlés tous les trois ans, etc. ». L'entreprise regarde devant elle. Elise Menvielle, titulaire d'un brevet de technicien supérieur agricole (BTSA) « analyse et conduite de systèmes d'exploitation » (ACSE), prévoit de s'installer aux côtés de son père à une date qui reste à définir. « Il y a de quoi faire », dit-elle.

**Dominique-J. Lefebvre** ■

# VÉHICULES DE TRANSPORT ROLLAND

15 FAMILLES  
ET PLUS DE  
100 MODÈLES

CHOISISSEZ  
LE VÔTRE SUR  
[WWW.REMORQUEROLLAND.COM](http://WWW.REMORQUEROLLAND.COM)

Tél. 02 98 85 13 40  
Fax: 02 98 21 38 15  
Info@remorquerolland.com

DÉCOUVREZ  
LA NOUVELLE GAMME  
ROLLSPEED

## Les vibrations : UN ENNEMI SOURNOIS aux conséquences multiples

Le confort des matériels agricoles a fortement progressé ces dernières années, mais leur utilisation engendre toujours des secousses qui se transmettent directement au corps ou à une partie du corps. Si ce phénomène devient répétitif, on parle alors de vibrations. Celles-ci peuvent avoir des conséquences qui justifient pleinement la mise en place d'un plan d'action dans chaque entreprise.

Les études scientifiques sur les vibrations n'aboutissent pas toujours à des conclusions évidentes, les conséquences qu'elles entraînent peuvent être nombreuses. On pense bien entendu tout d'abord aux douleurs cervicales ou dorsales que ressentent de nombreux utilisateurs. Ces atteintes peuvent être musculaires ou squelettiques. Elles sont le plus souvent liées à une lombalgie, à une sciatique, à l'apparition d'une excroissance osseuse ou d'une hernie discale. Certains de ces troubles sont reconnus comme maladie professionnelle.

### Il n'y a pas que le mal de dos

Les vibrations peuvent également avoir une action sur la circulation sanguine. Ce phénomène concerne particulièrement les mains. Il est connu sous le nom de syndrome de Raynaud ou maladie des doigts blancs ou des doigts morts. La personne exposée éprouve d'abord des picotements dans les doigts. Si l'exposition aux vibrations se prolonge, les doigts changent de couleur et s'engourdissent. On constate une perte de dextérité et une di-



*Malgré les efforts des constructeurs de matériels agricoles en matière de confort, les vibrations et les secousses existent et peuvent engendrer des problèmes de santé, voire des maladies professionnelles.*

minution de la force. Dans les cas les plus graves, la circulation est modifiée de façon permanente et les doigts deviennent bleu foncé. Les affections peuvent également atteindre le système nerveux sensoriel et réduire la sensation du toucher et la perception du chaud et du froid. L'exposition aux vibrations augmenterait également le risque d'apparition du syndrome du canal carpien qui est le signe physique lié à la souffrance du nerf médian du poignet. Appliquées à l'ensemble du corps, les vibrations peuvent provoquer

des troubles visuels entraînant une diminution de la notion de relief et de la perception des mouvements. Elles peuvent également engendrer des troubles digestifs comme la perte d'appétit, la constipation ou des douleurs abdominales.

### Une mesure bien difficile

Pour évaluer les risques encourus, il est indispensable de quantifier l'importance des phénomènes vibratoires subits par les utilisateurs. La mesure est complexe, car de nombreux paramètres in-

terviennent. Une vibration se caractérise par son amplitude mais aussi par sa fréquence. Les vibrations peuvent apparaître de haut en bas, d'avant en arrière mais aussi de droite à gauche. Il est également indispensable de prendre en compte le temps d'exposition. Le « mesurage » des vibrations, comme l'appellent les spécialistes, s'effectue à l'aide d'accéléromètres dont le signal est amplifié et filtré. Les résultats s'expriment en mètre par seconde au carré ( $m.s^{-2}$ ) en fonction du temps. Les articles R 4441 à 44447 du code du travail fixent des valeurs seuils différentes si les vibrations s'appliquent aux membres supérieurs ou à l'ensemble du corps. Ces valeurs s'appliquent à toutes les entreprises, y compris celles assujetties au régime agricole. La première valeur dite d'action est fixée à  $0,5 m.s^{-2}$  pour les vibrations transmises au corps entier et à  $2,5 m.s^{-2}$  pour les vibrations des membres supérieurs. Son dépassement doit déclencher de la part de l'employeur la mise en place d'un programme d'action. La seconde valeur, de  $1,15 m.s^{-2}$  pour l'ensemble du corps et  $5 m.s^{-2}$ , pour les membres supérieurs est la valeur maxi-



*Les problèmes de dos ne sont pas les seules conséquences des secousses et autres vibrations : on retrouve aussi des troubles visuels, la maladie des doigts blancs...*

male admissible au-delà de laquelle il est indispensable d'intervenir. Les matériels de mesure modernes sont autonomes et facile à embarquer dans un véhicule, mais leur coût et la formation nécessaire à leur emploi ne permettent pas, actuellement, d'envisager facilement une généralisation de leur utilisation. Des campagnes de « mesurage » effectuées par la MSA autorisent une première approche intéressante.

### À chaque situation son niveau d'exposition

Ces mesures montrent que, si les seuils peuvent facilement être atteints, les valeurs enregistrées sont extrêmement variables selon les matériels. Les moissonneuses-batteuses, les ensileuses et les pulvérisateurs sont en général des matériels qui présentent peu de risques. Les presses à balles rondes, les tonnes à lisier et les presses à balles parallélépipédiques peuvent générer des vibrations entraînant des risques graves. On consta-

te cependant que dans une même catégorie de matériel, les écarts peuvent être extrêmement importants. C'est le cas en particulier pour les presses, les chargeurs ou les outils de travail du sol. Ces écarts s'expliquent par le fait que de nombreux paramètres influent sur l'intensité ou la fréquence des vibrations, mais aussi sur les conséquences qu'une même vibration peut avoir sur deux individus placés dans des situations différentes. C'est, bien entendu, d'abord le principe de fonctionnement puis la conception du matériel qui engendrent l'apparition de phénomènes vibratoires. Ce sont ensuite les conditions d'utilisation de ces matériels qui favoriseront ou non la propagation de ces ondes. La position, le comportement et l'état physique de l'utilisateur auront enfin une incidence directe sur l'impact réel de ces vibrations sur l'organisme. La Directive européenne « machine » précise clairement que c'est le chef d'entreprise qui doit veiller au respect des

RÉUSSISSEZ AVEC PÖTTINGER

## Le secret des bonnes levées

### TERRASEM

- Performance et polyvalence
- Enterrage précis et plombage maîtrisé
- Utilisation facile et rapide
- Sécurité au transport
- Largeur de travail de 3 à 9 m

**TERRASEM** - semoir universel pour semis direct, simplifié ou sur labour. En un seul passage, semez jusqu'à 15 km/h. Grande autonomie, étalonnage facile.



[www.pottinger.at](http://www.pottinger.at)



Le choix d'un siège homologué est donc important. Une étiquette placée sur le siège indique son homologation et surtout la catégorie de matériel pour lequel il est adapté.

textes en vigueur dont les décrets d'application datent de juillet 2007 pour les nouveaux matériels. Après une période transitoire de trois ans, ces textes sont devenus une obligation pour tous les matériels mis en service avant 2007, sauf pour l'agriculture et la sylviculture.

## Fin de dérogation pour l'agriculture et la sylviculture en 2014

Ces deux derniers secteurs d'activité disposent encore d'une dérogation jusqu'en juillet 2014. La difficulté d'application réside dans le fait que, sans mesure précise, l'évaluation de l'importance du phénomène est facile dans les cas extrêmes, mais très difficile dans les situations normales d'utilisation. Il est donc préférable de toujours chercher à atteindre les valeurs les plus faibles.

La première étape consiste donc à tenir compte des données déclarées par les constructeurs qui doivent normalement tout mettre en œuvre pour réduire les risques. En cas de risque vibratoire important, le fabricant est dans l'obligation de prévenir l'utilisateur. Cependant les normes d'essais qu'ils utilisent pour déterminer les niveaux de vibration ne sont pas toujours représentatives

des conditions réelles et, bien souvent, ils communiquent très peu sur cet aspect des risques professionnels. C'est ce qui a amené la MSA à mettre en place une étude sur plusieurs années qui pourra servir de base de référence.

## Bien choisir son outil

Sur les engins automoteurs agricoles classiques, seuls les pneumatiques et la suspension du siège permettent d'atténuer les vibrations, mais tous les sièges n'ont pas le même comportement. Certains n'agissent que selon l'axe vertical, alors que d'autres agissent également d'avant en arrière. Le choix d'un siège homologué est donc important. Une étiquette placée sur le siège indique son homologation et surtout la catégorie de matériel pour lequel il est adapté. Les tractoristes sont tenus de respecter cette homologation pour la première monte. Attention, cette obligation ne concerne pas les secondes montes ni les autres de machines mobiles.

La présence d'autres systèmes amortisseurs peut améliorer la situation. La suspension du châssis est sans doute la plus efficace, mais elle équipe peu de matériels, car elle n'est pas toujours compatible avec le tra-

vail à réaliser. La suspension de la cabine est une solution intéressante. Il faut cependant distinguer les cabines isolées du véhicule par des plots de caoutchouc de celles équipées d'une véritable suspension mécanique basse fréquence. Ces dernières sont les seules réellement efficaces sur route. Les suspensions des ponts avant de tracteur ou celles placées sur les outils peuvent améliorer sensiblement les conditions d'utilisation.

## Optimiser l'utilisation

Choisir un matériel disposant des dernières innovations technologiques n'est pas tout, encore faut-il que l'outil soit utilisé dans les meilleures conditions. Pour les engins comme les chargeurs qui circulent régulièrement au même endroit, il est indispensable d'aménager des surfaces de roulement planes. Les pneumatiques étant des acteurs importants de la suspension, à faible vitesse, il est bien souvent préférable de réduire au minimum leur pression de gonflage pour absorber les petites rugosités du terrain. À vitesse élevée, une faible pression peut cependant générer des mouvements basse fréquence assimilables à du tangage. Toutes les transmissions et les articulations peuvent être sources de vibrations. Il est donc indispensable de veiller à leur entretien rigoureux. L'apparition de jeu dans toutes les articulations est à suivre de près. Une usure importante de l'anneau d'attelage des équipements traînés peut provoquer des à-coups difficilement supportables. L'utilisation d'attelage sans jeu comme les boules d'attelage ou certains attelages en chape avec rotule diminue sensiblement les risques. Tous les phénomènes vibratoires sont bien souvent amplifiés par la

vitesse. Il est donc toujours préférable de choisir la vitesse la plus faible, compatible avec le rendement du chantier.

## Former les utilisateurs

Toutes choses étant égales par ailleurs, le comportement du conducteur peut entraîner de grandes différences. Une conduite tout en souplesse réduira les risques de chocs et de vibrations. Ces dernières auront plus d'impact sur l'organisme si l'utilisateur se crispe sur ses commandes ou si sa posture est mal adaptée. C'est le cas en particulier lorsque le conducteur doit regarder sans cesse vers l'arrière pour surveiller son travail. Sur les engins automoteurs, le réglage du volant et du siège par rapport à la taille et au poids du conducteur est essentiel. Ces réglages doivent être exécutés avec un maximum de soin avant chaque utilisation. Pour le siège il est important d'adapter la hauteur, l'inclinaison, l'avancement et la suspension. L'aménagement de poses régulières et le changement de poste de travail réduiront l'incidence des vibrations sur l'organisme. À l'inverse, certaines activités annexes comme le port régulier de charges lourdes, le travail dans le froid, le stress, ont un effet amplificateur incontestable. Pour mettre en place l'ensemble de ces actions et les actions de formation qui devraient les accompagner, les employeurs sont dans l'obligation d'évaluer régulièrement avec leurs salariés les risques auxquels ces derniers sont soumis. Comme le stipule la loi, le résultat (document unique d'évaluation des risques) écrit de cette évaluation devrait être conservé pendant une durée de 10 ans.

Gérard Vromandt ■

## EIRL : ce qui va changer pour l'entrepreneur individuel

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'EIRL ouvrira deux nouveaux choix pour l'entrepreneur individuel : affecter son patrimoine professionnel à l'activité et opter pour l'impôt sur les sociétés. Découvrons les grandes lignes et les zones d'ombre de ce nouveau régime.

L'entreprise individuelle à responsabilité limitée, l'EIRL, vient de naître, du moins dans les textes, après de longs débats qui témoignent de la complexité de sa mise en œuvre. À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, tout entrepreneur individuel, quelle que soit l'activité exercée, pourra choisir cette nouvelle formule d'entreprise. Elle s'articule autour de deux principes majeurs :

- limiter la responsabilité du chef d'entreprise au patrimoine de l'entreprise ;
- donner la possibilité d'opter pour le régime de l'impôt sur les sociétés, tout en restant en entreprise individuelle.

### Une responsabilité limitée...

Désormais, l'entrepreneur individuel aura le choix entre deux outils pour protéger son patrimoine. D'un côté, la déclaration d'insaisissabilité, qui protège le patrimoine immobilier (immeubles, terrains). De l'autre, l'EIRL et sa déclaration d'affectation du patrimoine professionnel. De quoi s'agit-il ? L'entrepreneur déclarera les biens professionnels nécessaires à son activité : ce sont, entre autres, les matériels, machines ou bâtiments utilisés à des fins professionnelles. Sa responsabilité de dirigeant ne sera engagée que sur la base de ces seuls biens affectés au patrimoine



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, tout entrepreneur individuel pourra choisir la formule de l'EIRL. Elle s'articule autour de deux principes majeurs : limiter la responsabilité du dirigeant au patrimoine de l'entreprise et donner la possibilité d'opter pour le régime de l'impôt sur les sociétés.

de l'entreprise. L'évaluation de ces biens sera réalisée par un expert (expert-comptable ou commissaire aux comptes) pour les biens immobiliers ou par un notaire pour les immeubles. Le recours à un expert sera facultatif pour les biens mobiliers dont la valeur unitaire sera inférieure à un montant qui sera fixé par décret. Chaque année, le dirigeant de l'EIRL devra déposer ses comptes. Ce dépôt sera l'occasion d'actualiser le patrimoine affecté, aussi bien en consistance qu'en valeur. Remarquez bien que l'EIRL instaure un véritable changement de philosophie : l'entrepreneur devra déclarer, et donc désigner, ce qui est saisissable, et non plus ce qui est protégé.

### ...mais pas une assurance tous risques

Pour faire valoir leurs droits, les créanciers professionnels ont pour unique garantie le patrimoine affecté de l'entreprise. Ils ne peuvent pas saisir le patrimoine personnel du chef d'entreprise pour se rembourser. Nouveauté : la protection concerne aussi les créanciers dont les droits sont nés avant l'enregistrement de la déclaration. Mais à deux conditions : la déclaration doit clairement stipuler qu'elle est opposable aux créances nées antérieurement à son enregistrement ; et les créanciers doivent être informés du passage en EIRL, ce qui leur permet de s'opposer, devant les tribunaux, à

la déclaration. On le voit ici, l'écran de l'EIRL n'est pas total. L'EIRL ne protège pas non plus des créanciers non professionnels : ils pourront se garantir sur le patrimoine non affecté, auquel s'ajoute le bénéfice du dernier exercice comptable si le patrimoine personnel est insuffisant pour couvrir les dettes. Autre limite, les garde-fous que le législateur a prévus pour encadrer l'évaluation des biens. Ainsi, le chef d'entreprise qui retiendra une valeur de patrimoine supérieure à la valeur réelle du bien ou à l'évaluation de l'expert sera personnellement responsable pendant 5 ans de ses dettes professionnelles sur la différence entre les deux valeurs. Par exemple, un chef



Opter pour l'impôt sur les sociétés offre l'avantage de ne soumettre à l'impôt et aux charges sociales que les seules rémunérations effectivement perçues. Ce schéma peut favoriser la capacité d'autofinancement de l'entreprise.

d'entreprise estime son patrimoine affecté à 100 000 €, alors que sa valeur réelle est de 60 000 €. Il sera responsable sur ses biens personnels à hauteur de 40 000 €. La protection totale peut également être levée en cas de fraude ou d'inobservation répétée des obligations fiscales, sociales ou encore comptables. Et enfin, comme cela se passe déjà pour la déclaration d'insaisissabilité, la définition d'un patrimoine affecté peut freiner le financement des investissements. Comment convaincre son banquier de prêter une somme importante sans lui permettre de garantir son risque ? L'impôt sur les

sociétés... sans société. Second principe majeur : l'EIRL offre la possibilité de choisir son régime fiscal. Elle peut soit rester à l'impôt sur le revenu (IR), soit être soumise à l'impôt sur les sociétés (IS)... sans avoir besoin de transformer l'entreprise individuelle en société. Une simple option formulée auprès du centre des impôts suffit pour changer de régime fiscal. Mais attention, cette option est irrévocable. Mesurez bien toutes les conséquences de ce changement.

Car le mécanisme de l'impôt sur les sociétés est à double détente. Premier niveau d'imposition : l'EIRL paye l'impôt sur les bénéfices

qu'elle réalise : le taux est de 15 % tant que le résultat est inférieur à 38 120 €, de 33,33 % au-delà. Une différence à noter par rapport à l'entreprise individuelle "classique" : la rémunération du dirigeant de l'EIRL est déductible du résultat, et donc de la base de calcul de l'impôt sur les sociétés. Second niveau : le dirigeant paye l'impôt sur le revenu sur la rémunération qu'il perçoit, ainsi que sur la part de bénéfice qu'il s'octroie. Il bénéficie bien sûr des abattements en vigueur : abattement de 10 % sur la rémunération ; abattement de 40 % sur les dividendes, auxquels s'ajoute l'abattement de 3 050 € pour un dirigeant

marié ou de 1 525 € pour un célibataire. Sachez aussi que les dividendes reçus seront soumis aux prélèvements sociaux de 12,1 % sur la totalité de la somme perçue.

## Un calcul des cotisations sociales inédit

Choisir l'impôt sur les sociétés, c'est aussi modifier la base de calcul des cotisations sociales. En effet, les cotisations sociales ne seront calculées que sur les revenus effectivement prélevés par le chef d'entreprise, qui reste bien travailleur non salarié. Alors que dans le régime "classique" de l'entreprise individuelle, les charges sociales sont calculées sur le bénéfice, que celui-ci soit prélevé ou non par le chef d'entreprise. Concrètement, pour une entreprise à l'IS, la base de calcul des cotisations sociales sera composée :

- du prélèvement de l'exploitant, c'est-à-dire de sa rémunération ;
- des revenus de capitaux mobiliers supérieurs à 10 % de la valeur du patrimoine affecté ou supérieurs à 10 % du bénéfice si celui-ci dépasse le patrimoine affecté.

Opter pour l'impôt sur les sociétés offre donc l'avantage de ne soumettre à l'impôt et aux charges sociales que les seules rémunérations effectivement perçues. Ce schéma peut favoriser la capacité d'autofinancement de l'entreprise. Toutefois, le choix doit également prendre en compte le caractère irrévocable de l'option, les conséquences en termes de traitement des plus-values ou encore sur le niveau de couverture sociale du chef d'entreprise.

**Serge Thomas,**  
conseiller d'entreprise  
CER France ■

### Des zones d'ombre subsistent

En l'état actuel, le texte suscite de nombreuses interrogations, parmi lesquelles :

- Au moment de l'apport, les biens affectés seront-ils soumis à plus-values professionnelles ?
- Lors de la création de l'EIRL, comment les biens qui ne sont pas nécessaires à l'exploitation seront-ils traités fiscalement ?
- Comment la différence entre rémunération de l'entrepreneur et dividendes sera-t-elle effectuée ?
- En quoi consisteront les règles comptables simplifiées ?
- Du fait du dépôt des comptes annuels, quelle sera la portée de l'actualisation du patrimoine affecté ?
- En l'absence d'assemblée générale annuelle et de compte courant d'associé, comment le suivi de l'affectation des résultats de l'EIRL se fera-t-il ?

## Le Morbihan, riche en diversité

Climat doux, littoral coté, forêt développée, le Morbihan compte bien des attraits, et pas seulement touristiques. Son agriculture diversifiée et une industrie agro-alimentaire porteuse en font un département incontournable. Près de 270 entreprises de travaux agricoles y évoluent.

« Le Morbihan a su développer, en plus de l'élevage, une importante production de légumes industrie », assure Frédéric Jan, président régional des entrepreneurs. En matière de production, l'aviculture (volaille de chair) est 1<sup>re</sup> au rang national. Mais le Morbihan, seul département possédant un « lien frontalier » avec ses 4 voisins bretons et la Loire-Atlantique en Pays de la Loire, offre une palette agricole assez large (maïs grain et fourrage, céréales, élevages). Si le secteur de Vannes et le Golfe du Morbihan sont d'abord voués au tourisme, le port de Lorient voit transiter les matières premières agricoles (soja, céréales...). Les entrepreneurs, modelés à l'image de ce département « métissé », proposent une large gamme de prestations. L'agriculture est le créneau principal, auquel s'ajoutent souvent les travaux public, ruraux ou forestiers, le transport, l'assainissement ; une diversification parfois nécessaire dans un contexte agricole tendu, en mutation, où la concurrence se fait plus rude. « Se démarquer pour mieux exister », tel pourrait être le leitmotiv des entrepreneurs morbihannais.

### Contexte varié, agriculture diversifiée

Quand l'intérieur des terres regroupe les productions hors sol, les zones littorales concentrent les élevages laitiers. Les contextes climati-



Le Morbihan a développé, en plus de l'élevage, une importante production de légumes industrie.

ques et les natures de sols varient. Au sud, les terres sont « très humides en hiver et sèches en été », rapporte Claire Belliot, chef d'entreprise à Férel. « Il arrive que l'on ne puisse plus rentrer dans un terrain, alors que les semis de céréales ne sont

pas encore terminés », précise-t-elle. Ainsi, certains entrepreneurs ont équipé leurs engins de chenillards. À l'extrémité nord-ouest, près du Finistère, « l'hygrométrie est importante », constate l'entrepreneur Gwenaël Raoult, à Roudouallec, conférant plus

de contraintes en période de moissons ; un cas opposé à la Loire-Atlantique où il réalise des échanges de travaux. « Les collègues ont parfois des feux de paille l'été, chez nous ça ne risque pas d'arriver », résume-t-il. Le nord du département, autour de Pon-

### Un savoir-faire complet

« Les entreprises morbihannaises sont capables de tout faire, de A à Z, amendements, traitements phyto, travaux du sol, semis ou récoltes », assure Frédéric Jan. Cet entrepreneur installé à Pluneret, près d'Auray, possède deux entreprises, l'une dédiée aux travaux agricoles et l'autre aux travaux publics (voir EDT n°45). Il est aussi président des entrepreneurs pour le Morbihan et la Bretagne. Nous sommes des entreprises professionnelles, formées et employeurs de main-d'œuvre, résume-t-il. Quand le TP est présent, il l'est d'abord vers la clientèle agricole, un service de plus rendu. En période de récoltes, ceux qui ont la capacité de transport assurent le convoyage de céréales et la collecte pour les coopératives. Et quand elles déstockent, nous sommes parfois sollicités pour acheminer des matières premières au port de Lorient ».





Le Morbihan compte 268 entreprises de travaux agricoles. Parmi elles, 149 emploient des salariés, l'équivalent de 789 temps pleins.

tivy, concentre des terres fertiles où le légume industrie est majoritairement produit. Les élevages de volailles de chair et de poules pondeuses se situent plutôt au centre du département (secteur de Locminé notamment). Outre sa diversité, le Morbihan bénéficie d'un taux d'ensoleillement et d'un climat doux qui en feraient un des meilleurs départements français pour l'énergie solaire, bien que celle-ci semble encore peu développée sur les toits des entreprises.

## Légume industrie : un bon complément

Hormis Légumia, prestataire spécialisé exclusivement dans les travaux

légumiers, bon nombre d'entreprises réalisent en particulier les semis, en complément d'activité. « *La pomme de terre embarque beaucoup de prestataires* », estime Jean-Marc Chauviré, le patron de rural services, à Malignéac près de Pontivy. Elle est transformée en chips par Glon Sanders. Jean-Marc, lui, sème pour la conserve des petits pois, épinards, flageolets ou haricots verts pour des producteurs en lien avec des coopératives, comme la « toute jeune » Triskalia (fusion de Coopagri Bretagne, Eolys, Cam56) ou la Cecab. « *La richesse du département nous offre des possibilités variées au-delà des prestations agricoles pures*, estime

l'entrepreneur, dont les semis de légumes représentent près de 14 % de son CA. *Le pois m'emmène de février à mars, et après le haricot vert jusqu'en juillet. Ça nous permet de salarier du personnel à l'année et de faire face sans soucis aux périodes de moissons, sans recours aux saisonniers. Dans le Morbihan, nous sommes un nombre important d'entreprises à avoir la dizaine de salariés* ». En revanche, les prestataires sont moins nombreux à intervenir aux récoltes, généralement réservées aux coopératives. Celles-ci possèdent leur propre matériel, bien qu'elles puissent le mettre à disposition d'entreprises de travaux.

## Concurrence rude et clientèle exigeante

L'année 2010 semble catalyser les interrogations sur l'avenir. Les entrepreneurs morbihannais n'échappent pas aux problèmes de concurrence accrue, devant une clientèle qui serait plus exigeante en prix et délais. Dans les zones d'élevages laitiers, les retards de paiement se sont parfois étendus. « *Pour autant, le moral de nos clients est assez bon, en tout cas devant nous* », constate Claire Belliot. « *Nous avons reçu la crise laitière de plein fouet* », note en revanche Yannick Ribouchon, à Grand-Champ près de Vannes. Mais ses activités déjà très diversifiées du fait de la proximité d'une zone urbaine lui permettent d'avoir un roulement de trésorerie (prestations agricoles, TP, assainissement, transport pour des carrières...). La demande de devis se répand, obligeant parfois les entrepreneurs à revoir leurs tarifs. « *Les petites entreprises ont tendance à baisser les prix et s'en sortent mieux que les grosses qui ont plus de charges fixes* », déplore Jean-Marc Chauviré. « *J'ai des gars qui ont 30 ans d'expérience, nous sommes réactifs, qualitatifs, mais on*

### Le Morbihan en quelques chiffres

- 708 000 habitants (2008)
- SAU : 347 800 ha (2007)
- 5 862 exploitations professionnelles en 2007 (-3,4 %/an)
- 3 264 exploitations entre 30 et 80 ha et 1 346 de 80 ha et plus
- 1<sup>er</sup> au rang national en volailles de chair (221 692 t abattues en 2009, dont poulets et dindes)
- 3<sup>e</sup> (national) en production animale, dont porcine
- 4<sup>e</sup> (nat.) en valeur des productions animales
- 6<sup>e</sup> (nat.) en livraison de lait
- Industries agro-alimentaires : 19 459 salariés, 145 entreprises de plus de 20 salariés
- 5 pôles de compétitivité, dont Valorial (agro-alimentaire)

Sources : Agreste 2010, CG56, CCI56



me dit que je suis cher, regrette Jean-Michel Pocard, entrepreneur exclusivement de travaux agricoles à Régigny, au nord-est de Locminé. *Le client doit considérer qu'un prix réduit tire forcément sur quelque chose*. En ligne de mire, on trouve surtout des agriculteurs, déclarés en entreprise, mais qui casseraient les prix. *« La concurrence est vive cette année, en particulier sur les récoltes, confirme Jean-Marc Chauviré. Nous voulons aborder ces questions au congrès national de Saint-Brieuc ».*

### Se démarquer, innover

Pour prendre une longueur d'avance, garder leurs salariés, les entrepreneurs morbihannais sont à la recherche constante de « niches agricoles », à l'écoute des attentes, au plus près des évolutions. Jean-Michel Pocard mise sur l'enrubannage de fourrages verts pour ses clients laitiers. *« Cette année, j'ai ensemencé plus de luzerne, fait moins d'ensilage, mais plus d'enrubannage, précise l'entrepreneur. Le fourrage est bien conservé, très simple d'utilisation. C'est un marché porteur, car chez nous il est difficile de faire un bon foin à cause de courtes fenêtres de chaleur ».* Le prestataire a investi dans une presse-enrubanneuse et réalisé 4 000 bottes, deux fois plus que l'an dernier. *« Le combiné est efficace, ma démo vers les clients a bien fonctionné et j'ai élargi mon carnet d'adresses »,* se réjouit-il. Jean-Marc Chauviré, lui, a investi il y a quelques années dans un semoir de précision, encore peu répandu, pour réduire les doses de graines de petits pois de 15 à 20 %, *« une économie pour le client et la coop ».* Les entrepreneurs Karine et Mickaël Crété, à Saint-Martin-sur-

Oust, à l'est du département, se sont lancés dans le semis direct et le désherbage mécanique, des activités en développement.

### Affirmer des liens

Si la concurrence est plus rude, bon nombre d'entrepreneurs jouent la carte d'une concurrence saine. *« C'est un collègue qui réalise pour moi les prestations de broyage de maïs grain humide de mes clients, en échange d'autres travaux, explique Yannick Ribouchon. De son côté, Gwenaël Raoult a décidé de se séparer de son activité de traitements phytosanitaires. Il va ainsi confier le désherbage de 400 ha de surfaces dédiées aux sapins de Noël à un collègue, en retour de prestations d'amendements. « C'est un négoce, un échange de clients », confie l'entrepreneur. « 2 confrères qui ont bien compris le principe de l'entreprise possèdent des autochargeuses dont j'ai besoin, précise à son tour Jean-Michel Pocard. Cela nous permet d'échanger des prestations ».* 5 entrepreneurs se sont également associés pour créer deux sociétés, Bois Énergies Ouest (voir encadré) et Appel 56. Cette dernière s'avance sur le terrain d'une agriculture moins gourmande en intrants : binage, écimage, désherbage alterné (mécanique/chimique), mais aussi mise en place de boudins pour la conservation des fourrages et broyage de céréales. *« Seul, c'est plus difficile d'investir, confie Jean-Marc Chauviré, l'un des membres du groupement. Le Morbihan offre une ouverture assez large pour travailler et innover. Mais nous devons assurer des prestations de qualité, en étant solidaires entre nous. Et à chaque coup ça paye ! ».*

Frédéric Ripoché ■



www.alliance-tire-group.com

**Une Gamme Complète de Pneumatiques à la Hauteur de vos Exigences !**

**Profil**

**A550**



**Multiservices**

**Débroussaillage**

**Espaces Verts**

**Sable**

**Déneigement...**

Tracteurs Industriels  
Epaveuses, Chargeuses  
(mairies, DIR, ETA)...

Utilisation routière intensive. Amélioration du confort, du freinage sur route, de la trajectoire, de l'adhérence sur sol dur et de la longévité.

**Séries 65-80 Radial**

**15 DIMENSIONS DISPONIBLES**



SOCAH DIVISION PNEUMATIQUES

 www.socah.fr

NORD Tél : 02 99 00 83 83 - Fax : 02 99 00 74 88  
SUD Tél : 04 67 88 48 48 - Fax : 04 67 88 02 27

## Beet Europe : neuf combinés d'arrachage de betteraves en compétition

Le 14 octobre dernier, Beet Europe 2010 a réuni à Lelystad (Pays-Bas) 2 000 planteurs, entrepreneurs de travaux et spécialistes de la betterave sucrière. Venus des Pays-Bas, de Belgique, d'Allemagne, de France et de Pologne, ceux-ci ont pu découvrir au travail des automoteurs de type combinés. Un essai comparatif a permis de mesurer les performances de 9 modèles.

Beet Europe ne manque pas de sel pour les planteurs de betteraves sucrières comme pour les entrepreneurs de travaux, puisqu'ils peuvent découvrir en un seul lieu la plupart des automoteurs de type combinés au travail. Bref, mi-octobre, les parcelles betteravières de Lelystad au nord-est d'Amsterdam auront vu en l'espace de quelques jours une jolie

concentration de gros cubes avec des trémies et des poids totaux toujours en hausse. Ainsi, le constructeur hollandais Agrifac est venu avec le combiné Big Six (un modèle 6 rangs, six roues avec une trémie de 40 m<sup>3</sup>) et le Quatro (6 rangs, 18 m<sup>3</sup>), le constructeur allemand Grimme avec le Maxtron 620 (6 rangs, 33 m<sup>3</sup>, chenilles caoutchouc à l'avant), le Rexor 620 (6

rangs, 33 m<sup>3</sup>) et une machine tractée, la Rooster 604. Chez Holmer, c'est le Terra Dos T3 Plus (6 rangs, 28 m<sup>3</sup>) qui a participé à l'événement. Le combiné SF 10-2 (6 rangs, 15 m<sup>3</sup>) a été mis en avant par Kleine. Chez Ropa, place à l'Euro-Tiger V8-3 (6 rangs, 40 m<sup>3</sup>, 6 roues) et chez Vervaet deux modèles ont cherché à faire valoir leur qualité au travail : la Beet Eater 617

(6 rangs, 25 m<sup>3</sup>) et le 625 (6 rangs, 36 m<sup>3</sup>, 6 roues).

### Réduire le tassement des sols

Les plus gros combinés à six roues ont des trémies dont la capacité est de 40 m<sup>3</sup> ! Le poids total en charge suscite des interrogations, et notamment pour le tassement des sols. Soucieux de préserver la qualité



Beet Europe a permis de comparer au travail 9 automoteurs de type combinés !



La Big Six d'Agrifac : 3 essieux pour supporter une trémie de 40 m<sup>3</sup>.



Le Terra Dos T3 est équipé d'un moteur de 490 ch. et d'une trémie de 28 m<sup>3</sup>.



L'Euro-Tiger V8-3, une belle bête à 6 roues qui arrache sur 6 rangs. La trémie mesure 40 m<sup>3</sup>.

## 79<sup>ème</sup> CONGRES NATIONAL DES EDT

Entrepreneurs de travaux agricoles, forestiers et ruraux



Congrès national EDT les 17, 18 et 19 mars 2011 à Saint-Brieuc

## Le congrès EDT 2011 se prépare à Saint-Brieuc

Les 17, 18 et 19 mars, toute la France des entreprises de travaux sera à Saint-Brieuc en Bretagne pour le 79<sup>e</sup> congrès national EDT.

La fédération nationale a arrêté le programme des tables rondes du congrès. Le 15 novembre dernier, Alain Glon, dirigeant d'une des plus importantes entreprises agro-alimentaires de Bretagne, est venu préparer son intervention du 17 mars 2011. Le co-fondateur du groupe Glon Sanders interviendra sur le thème « Nos limites sont en nous ».

### Nouveaux moteurs, nouveaux carburants : comment y voir plus clair ?

Ce sera tout d'abord un thème technique : nouveaux moteurs, nouveaux carburants : comment y voir plus clair ? Le jeudi 17 mars après-midi, avec des représentants des industriels, des pétroliers, des experts, des utilisateurs ; il sera donc question de Tier 3 et 4, de l'AdBlue, du GNR (gasoil non routier).

### Les territoires ruraux en 2020

Un thème prospectif « les territoires ruraux en 2020 » est également au programme. L'ambition est de réfléchir ensemble sur ce que seront les territoires ruraux en 2020 avec quelle agriculture, quel agroalimentaire, quelles autres activités économiques et quel développement.

### Les solutions des entrepreneurs pour une agriculture écologiquement intensive

Le thème central retenu pour les débats rejoint l'actualité : les solutions des entrepreneurs pour une agriculture écologiquement intensive le vendredi 18 mars avec des industriels du machinisme, des experts, des entrepreneurs, des clients.

La diminution globale des aides publiques à l'agriculture est une réalité ; des aides subsisteront si les bénéficiaires adoptent d'autres pratiques agricoles et environnementales. Dès lors, nous sommes dans une situation où il y a mieux à faire que d'aider à l'acquisition de matériel par une défiscalisation de l'investissement ou encore de limiter la réflexion aux seules charges de mécanisation, datée et trop réductrice. Personne n'accepte plus d'attendre.

Des entrepreneurs innovent, recherchent des solutions pratiques, des clients demandent de prendre en charge de

nouveaux travaux. La solution, c'est l'innovation technique, organisationnelle, le management, la délégation de travaux donc la rupture avec le « je fais tout moi-même » ou le « partage du coût d'investissement sans la certitude d'avoir l'équipement quand je le veux ».

### Visite d'entreprises de travaux agricoles

Deux entreprises de travaux agricoles bretonnes ont déjà été sélectionnées pour accueillir les entrepreneurs venus de toute la France pour leur proposer de découvrir le savoir-faire et les spécificités régionales en termes de travaux. Il s'agit des entreprises de Jean-François Briand à Caouënnec et de Gilbert L'Haveant à Coatrèven dans les Côtes-d'Armor. Une troisième entreprise sera retenue en fonction des besoins.

### Débat libre avec la salle

Le vendredi : une heure de débat libre est prévu avec la salle : les participants au congrès pourront poser leurs questions.

### Ils vont vous accueillir à Saint-Brieuc

Composé d'entrepreneurs des quatre départements, le comité d'organisation se réunit tous les mois depuis l'automne pour préparer le congrès.

*Le comité d'organisation lors de la réunion du 15 novembre.*





## BULLETIN D'INSCRIPTION UN BULLETIN PAR PERSONNE

Saint-Brieuc : 17, 18 et 19 mars 2011

### Programme des 3 journées de débats professionnels

#### Jeudi 17 Mars

- Assemblée Générale des Présidents
- Inauguration officielle
- Déjeuner
- Tables rondes professionnelles
- Grand Témoignage : Alain GLON
- Soirée thème Bretagne
- Pour les accompagnants :  
Visite le jeudi après-midi

#### Vendredi 18 Mars

- Tables rondes professionnelles
- Déjeuner
- Tables rondes professionnelles
- Séance officielle de clôture
- Soirée de gala : Dîner - Spectacle
- Pour les accompagnants :  
Visite le vendredi après-midi

#### Samedi 19 Mars

- Visites d'entreprises de travaux agricoles bretonnes
- Déjeuner
- Visite touristique
- Dîner - Buffet

Département : .....  
 Nom de l'entreprise : .....  
 Nom / Prénom : .....  
 Adresse : .....  
 .....  
 Mobile : .....  
 Fax : .....  
 Courriel : .....  
 Vous êtes :  Congressiste  Accompagnant

Cachet de l'entreprise

	Participation aux visites accompagnants (cochez la case)	TARIFS	TOTAL	FORFAIT 3 JOURS
Journée du jeudi 17 mars Participation aux travaux - déjeuner - dîner	■	65 €	€	Compris
Journée du vendredi 18 mars Participation aux travaux - déjeuner - dîner de gala	■	95 €	€	Compris
Journée détente du samedi 19 mars Visites d'entreprises - déjeuner - visite touristique - dîner		70 €	€	Compris
		Droit d'inscription obligatoire	20 €	Compris
Règlement par chèque à l'ordre de : EDT BRETAGNE		<b>TOTAL</b>	€	<b>250 €</b>

Dès réception de votre règlement avec le bulletin d'inscription, une facture acquittée vous sera adressée (nette de TVA).

A compléter et à retourner avant le 18 février 2011 à : EDT BRETAGNE - 1 rue de la Chesnaie - 22600 LOUDEAC  
 tél. 02 96 66 18 24 - fax : 02 96 66 18 55 - courriel : edt-bretagne@orange.fr



## LES **HOTELS** A PROXIMITE

### HOTELS DU CENTRE VILLE DE SAINT-BRIEUC

**Hôtel de Clisson** ★★ - [www.hoteldeclisson.com](http://www.hoteldeclisson.com)  
38 rue de Gouët – 22000 Saint-Brieuc  
*Tarifs : 76 € > 105 €*  
**Tel. 02 96 62 19 29**

**Best Western - Dugesclin** ★★ - [www.hotel-dugesclin.fr](http://www.hotel-dugesclin.fr)  
2 place Dugesclin – 22000 Saint Brieuc  
*Tarifs : 92 € > 112 €*  
**Tel. 02 96 33 11 58**

**Quai des Etoiles** ★★ - [www.hotel.quai-des-etoiles.fr](http://www.hotel.quai-des-etoiles.fr)  
51 rue de la Gare – 22000 Saint Brieuc  
*Tarifs : 78 €*  
**Tel. 02 96 78 69 96**

**Le Champ de Mars** ★★ - [www.hotel.saint-brieuc.fr](http://www.hotel.saint-brieuc.fr)  
13 rue Général Leclerc – 22000 Saint Brieuc  
*Tarifs : 53 € > 59 €*  
**Tel. 02 96 33 60 99**

**Le Ker Izel** ★★ - [www.hotel-kerizel.com](http://www.hotel-kerizel.com)  
20 rue du Gouët – 22000 Saint Brieuc  
*Tarifs : 57 € > 64 €*  
**Tel. 02 96 33 46 29**

**All Seasons** ★★ - [www.all-seasons-hotels.com](http://www.all-seasons-hotels.com)  
51 rue de la gare - 22000 Saint Brieuc  
*Tarifs : 68 € > 84 €*  
**Tel. 02 96 78 69 96**

### HOTELS AUTOUR DE SAINT-BRIEUC

**La Pomme d'Or** ★★ - [www.pommedor.com](http://www.pommedor.com)  
5 rue de Landelle – 22360 Langueux  
*Tarifs : 73 €*  
**Tel. 02 96 52 43 43**

**Ibis Hotel** ★★ - [www.ibishotel.com](http://www.ibishotel.com)  
36 rue Julien Quintin – 22120 Yffiniac  
*Tarifs : 55 € > 85€*  
**Tel. 02 96 72 64 10**

**Relais de Beaucemaine** ★★ - [www.hotel-beaucemaine.com](http://www.hotel-beaucemaine.com)  
33 rue de Beaucemaine – 22440 Ploufragan  
*Tarifs : 46 € > 56 €*  
**Tel. 02 96 78 05 60**

**Au Chêne Vert** ★★ - [www.hotel-au-chene-vert.com](http://www.hotel-au-chene-vert.com)  
2 rue de la Croix Lormel – 22190 Plérin  
*Tarifs : 65 €*  
**Tel. 02 96 79 80 20**

**L'Eskemm** - [www.leskemm.com](http://www.leskemm.com)  
4 rue Mendès France– 22950 Trégueux  
*Tarifs : 58 €*  
**Tel. 02 96 78 44 55**

**Kyriad Hotel** - [www.kyriad.com](http://www.kyriad.com)  
8 rue Alain Colas – 22950 Trégueux  
*Tarifs : 65 €*  
**Tel. 02 96 52 04 77**

**Blue Hotel** - [www.blue-hotel-stbrieuc.com](http://www.blue-hotel-stbrieuc.com)  
52 rue Gué Lambert - 22950 Trégueux  
*Tarifs : 32 € > 35 €*  
**Tel. 02 96 78 17 37**

**Première Classe** - [www.premiereclasse.fr](http://www.premiereclasse.fr)  
54 rue Alain Colas - 22950 Trégueux  
*Tarifs : 34 € > 43 €*  
**Tel. 02 96 33 41 60**

**NOUVEAU**



**ENTREPRENEURS  
DES TERRITOIRES**

## Venez découvrir des démarches concrètes à vos problèmes d'entreprise :

### Participez aux sessions interrégionales de formation de Janvier à Avril 2011



- ▶ Je perds des clients et je ne sais pas comment en gagner de nouveaux
- ▶ Mes bons conducteurs d'engins partent et j'ai du mal à recruter
- ▶ Mon travail n'est pas reconnu
- ▶ Mes tarifs sont trop bas
- ▶ J'ai plus de 55 ans et pas de suite...
- ▶ Je ne sais pas ce que sera mon entreprise demain...

Choisissez  
votre démarche  
pour sécuriser,  
différencier,  
pérenniser  
votre entreprise  
de travaux



**2 jours pour  
échanger et y  
voir plus clair**  
avec la participation  
FAFSEA (salariés) et  
VIVEA (non-salariés)

▶ Découvrez le contenu de la formation sur le site internet : [www.e-d-t.org](http://www.e-d-t.org)

#### BULLETIN D'INSCRIPTION AUX SESSIONS INTERRÉGIONALES 2011

la confirmation du lieu et des dates de la formation vous seront communiqués à la suite de votre inscription  
à retourner à

**PROSERVE CONSEIL QUALITE-Session EDT**  
3, rue de l'Eperon 77000 Melun

Tél 01 64 14 41 30 - 06 37 05 94 86 - [contact@proservequalite.fr](mailto:contact@proservequalite.fr)

**OUI je souhaite participer à la formation à :** (merci d'indiquer le lieu de votre choix)

Arras    Avignon    Bordeaux    Caen    Châlons  
en Champagne    Le Mans    Lyon    Toulouse

Mme Mlle M. .... Prénom .....

Organisme ou société : .....

Adresse : .....

..... CP : ..... Ville : .....

Tel : ..... Portable: ..... Fax : .....

Courriel : .....

**COUPON-RÉPONSE**

des sols, les constructeurs proposent des innovations pour limiter le tassement : utilisation de chenilles caoutchouc, modèles avec 6 roues et deux essieux rapprochés à l'avant... Outre cet aspect tassement des sols dont les résultats seront publiés début 2011, les visiteurs ont pu découvrir les résultats d'un essai comparatif sur les performances d'effeuillage et d'arrachage des betteraves. Le travail a été effectué à une vitesse voisine de 50 km par heure sur une parcelle au sol lourd, puisqu'il contient 27 % d'argile. Pour l'effeuillage, le pourcentage de betteraves avec pétiole, celui de betteraves décollées sans pétiole ainsi que le pourcentage de betteraves trop décollées ont été mesurés. Les pertes de matière par surdécolletage ont aussi fait l'objet de mesures avec des données mesurées en tonne par hectare et en euro par hectare. À

ce petit jeu-là, c'est la Grimme Rooster qui a été la plus performante avec 89,4 % des betteraves décollées sans pétiole. Les pertes par surdécolletage sont proches de 0. La Ropa Euro-Tiger V8-3 s'en sort aussi bien, avec 79 % des betteraves correctement effeuillées et peu de pertes par surdécolletage (environ 7 euros par hectare). L'Agrifac Bix Six et la Grimme Maxtron sont un peu à la traîne, avec des pertes plus importantes au décollage. La Rexor 620 a été pénalisée par trop de betteraves avec un pétiole supérieur à 2 cm. Mauvais point, car la terre reste accrochée sur les pétioles et doit être ensuite éliminée dans les laveuses du centre de réception. Limiter le reste de verts sur les betteraves permet donc de réduire la tare déchet. À la sucrerie, ces restes de verts sont difficiles à éliminer au lavage, ce qui perturbe le processus



Beet Europe a aussi été l'occasion de comparer les déterreurs-chargeurs de 3 constructeurs. Le Terra Fellis 2 comporte un diviseur central et huit rouleaux de nettoyage.

industriel. Ils vont constituer des déchets dont l'élimination est coûteuse. Éliminer le maximum de pétioles et de verts lors de la récolte permet donc de favoriser la conservation du silo en évitant les repousses et de réduire la tare déchet.

Pour l'arrachage, l'essai a cherché à distinguer les machines qui arrachaient les betteraves en limitant la quantité de terre, il s'agit bien entendu de la tare terre. Les pertes par casse ont aussi été prises en compte tout comme les betteraves non

récoltées.

Pour ces deux dernières données, le comparatif a lieu en tonne par hectare et en euro par hectare. C'est la Beet Eater 625 de chez Vervaet qui a le mieux passé le test à Lelystad : la tare terre est de 8 % et les pertes totales (pertes liées aux betteraves cassées ou non récoltées) sont de 220 euros par hectare. Derrière on retrouve la Beet Eater 625 de chez Vervaet et la Maxtron 620 de chez Grimme.

**E.L.D.** ■

**Tableau 1 : comparaison de l'efficacité de l'effeuillage**

	Effeuilage				Perte par surdécolletage		
	Avec pétiole > 2cm	Avec pétiole < 2cm	Sans pétiole et décollés	Trop décollés	T/ha	Euro /ha	Vitesse en km/h
<b>Agrifac Big Six</b>	4,8	10,1	71,5	13,7	1,4	48	5,3
<b>Agrifac Quatro</b>	5,9	5,5	84,6	4	0,3	12	5
<b>Grimme Maxtron 620</b>	9,1	8	68,5	14,4	1,3	46	4,9
<b>Grimme Rexor 620</b>	16,7	6,6	69,6	7	0,6	23	5,1
<b>Grimme Rootster 604</b>	3,9	5,8	89,4	0,9	0	1	4,2
<b>Holmer Terra Dos T3 Plus</b>	5,6	6,4	77,9	10,1	0,6	22	4,7
<b>Kleine SF 10-2</b>	9,3	4,7	79,4	6,6	0,4	15	4,8
<b>Ropa euro-Tiger V8-3</b>	7,8	9,9	79,1	3,3	0,2	7	5,2
<b>Vervaet Beet Eater 617</b>	7,8	6,3	80,8	5,1	0,3	9	4,4
<b>Vervaet Beet Eater 625</b>	3,8	4,4	88,9	3	0,2	7	5,4

**Tableau 2 : comparaison de l'efficacité de l'arrachage**

	Tare terre		Perte par casse		Betteraves non récoltées		Total
	%	Euro /ha	T/ha	Euro /ha	T/ha	Euro /ha	Euro /ha
<b>Agrifac Big Six</b>	12	150	2,7	93	0,4	14	306
<b>Agrifac Quatro</b>	18	218	2,5	88	0,4	13	330
<b>Grimme Maxtron 620</b>	12	146	1,5	52	0,1	5	249
<b>Grimme Rexor 620</b>	11	133	2,3	82	0,8	29	403**
<b>Grimme Rootster 604</b>	22	262	2,5	86	0,9	31	380
<b>Holmer Terra Dos T3 Plus</b>	13	162	2	72	0,4	14	270
<b>Kleine SF 10-2</b>	18	219	2,8	97	0,3	12	343
<b>Ropa euro-Tiger V8-3</b>	16	191	1,9	68	0,3	9	276
<b>Vervaet Beet Eater 617</b>	11	127	2,8	99	0,4	12	247
<b>Vervaet Beet Eater 625</b>	8	93	3,1	108	0,3	12	220

\*\* pénalité de 137 €/ha : plus de 15 % des betteraves ont un pétiole supérieur à 2 cm.

## Krone : une nouvelle Big X à moteur V 12

La SARL Briand de Caouënnec (22) a expérimenté la nouvelle ensileuse Big X, qui sera la grande attraction au Sima 2011 sur le stand Krone. Les évolutions touchent avant tout la motorisation : les deux moteurs Mercedes s'effacent pour laisser la place à un seul moteur conçu par Man. Ensuite, place à une nouvelle cabine, plus confortable.

### [Démonstration, Rospez (22)]

Quelques mois avant son lancement officiel au Sima, la nouvelle ensileuse Big X a été présentée dans les Côtes-d'Armor : les conducteurs de la SARL Briand ont pu prendre en main une présérie venue directement d'Italie. Principale évolution : le moteur. Fini la double motorisation Mercedes des précédentes versions Big X 800 et Big X 1 000. Krone a opté pour un moteur Man. Pour les modèles 850 et 1 100, l'ensileuse est dotée d'un moteur V 12 avec une cylindrée de 24,24 l avec respectivement 850 et 1 078 ch. de puissance. Pour la 700, on retrouve

un moteur V 8 d'une cylindrée de 16,16 litres, qui délivre une puissance de 775 ch. Bref, la Big X 1 100 constitue la championne de sa catégorie, elle pourra même être équipée d'un bec 14 rangs ! La puissance est là, mais les ingénieurs Krone ont aussi pensé aux économies d'énergie. Pour ne pas brûler inutilement de carburant et adapter la puissance à la quantité de matière à ensiler, la motorisation reçoit l'Eco Power : le conducteur a le choix entre deux courbes de puissance en appuyant sur un bouton. De même sur la route, inutile d'utiliser toute la puissance du V 8 ou du V 12. Sur la Big X

1 100 en ayant recours à l'Eco Power, la puissance moteur est alors de 638 ch. sans Eco Power, le moteur délivre sa puissance maximale, à savoir les 1 078 ch.

Pour une bonne répartition des charges, le moteur est monté au-dessus de l'essieu arrière, ce qui permet aussi une bonne accessibilité. Enfin, toujours côté motorisation, il faut noter une ventilation à régulation hydrostatique. La consommation en carburant s'adapte en fonction de la vitesse du ventilateur. Avec le ConstantPower, la vitesse d'avancement est contrôlée en fonction de la puissance du moteur. Il suffit

de sélectionner ce mode pour ne plus avoir d'à-coups au niveau du régime moteur, avec à la clé un confort de conduite pour le chauffeur et une réduction de la consommation de carburant.

### Plus de confort

L'autre évolution est la nouvelle cabine conçue pour améliorer le confort du conducteur : elle est plus large et plus silencieuse et ses montants plus étroits. Un double plancher permet notamment de réduire le bruit du moteur. Ensuite, la visibilité a été améliorée grâce à la taille des vitres latérales. Les 16 projecteurs au Xénon per-

### « Prêts à passer à une largeur de travail de 12 rangs »

« J'apprécie les ensileuses Krone pour leur fiabilité et la qualité de la conception du bec, élément repris par d'autres constructeurs. Le maïs rentre droit dans le bec, la qualité de hachage est au rendez-vous, grâce notamment à la pression de plus de 4 tonnes. Ensuite, la robustesse du rouleau éclateur est aussi la force de cette machine. Au final, le flux de matière est continu », souligne Jean-François Briand, entrepreneur dans les Côtes-d'Armor. « On a été les premiers à utiliser des becs 10 rangs dans les Côtes-d'Armor, on est prêts à passer au douze rangs. On est confrontés au regroupement des Gaec et il nous faut du débit, l'élargissement de la taille des becs va dans le bon sens. L'ensilage de maïs représente environ 1 800 ha par an avec une machine douze rangs, on pourra réaliser notre travail avec trois machines au lieu des quatre actuelles. L'augmentation de la largeur de travail ne pose pas de soucis dans le type de parcellaire où l'on travaille, bien au contraire. Le gain de largeur permet d'ensiler rapidement les contournières. Seule l'entrée dans la parcelle peut poser plus de soucis. »



Jean-François et Xavier Briand voient d'un bon œil la montée en puissance des ensileuses avec en parallèle celle des largeurs de travail.



mettent aussi un éclairage de nuit plus efficace. Ensuite, côté ergonomie, le levier multifonctions assure le contrôle de 20 fonctions.

Ensuite, on retrouve les atouts de la précédente version avec le bec EasyCollect. La version 1053 permet notamment de travailler sur une largeur de 10,50 m. Si l'on compare ses performances par rapport à un bec de 6 m, Krone constate une hausse du débit de chantier de 5,7 % (débit en tonnes de maïs coupé par heure), alors que si l'on mesure la consommation de carburant par tonne de maïs coupée, on constate une baisse de presque 18 %. Autre force de la Big X : la cinématique et le système Varistream. Pour le hachage, on retrouve 6 rouleaux de précompression avec une force de pression de 4,6 tonnes. Ensuite, on retrouve un tambour de 29



La nouvelle Big X a ensilé ses premiers maïs en France. La commercialisation va débuter début 2011 et la machine sera livrable pour la prochaine campagne.

ou de 40 couteaux. Le Varistream permet ensuite un travail continu et permet de

palier une alimentation irrégulière : le fond de rotor et de soufflerie est monté sur

ressort et s'adapte au flux de matière.

**E.L.D.** ■

**MAISON FAMILIALE RURALE**  
 Place de l'Éperon - 01 380 BAGE LE CHATEL  
 Tél. 03 85 36 39 40  
 Port. 06 61 30 49 38  
 E-mail : mfr.bage@mfr.asso.fr

---

**Formation ACCOROUTISME**  
**Entretien des Accotements routiers**

Module 1 <b>du 17 au 19 janvier 2011</b> 21 heures n°11.01.11.14.004
Connaissance et respect de la faune et de la flore lors de l'entretien des accotements routiers et des dépendances vertes.
Module 2 <b>du 24 au 27 janvier 2011</b> 28 heures n°11.01.11.14.005
Organisation et sécurité en travaux d'entretien des accotements et des dépendances vertes.
Module 3 <b>du 7 au 10 février 2011</b> 28 heures n°11.01.11.14.006
Utilisation et première maintenance du matériel d'entretien des accotements et des dépendances vertes.

---

**Formation désherbage Alternatif**

3 jours de formation

<p><b>le 14 mars 2011</b>            Connaître les plantes afin d'estimer les travaux de désherbage</p>
<p><b>le 15 mars 2011</b>            Connaître le désherbage thermique LE DÉSHERBAGE CURATIF</p>
<p><b>le 16 mars 2011</b>            Connaître le désherbage chimique raisonné LE DÉSHERBAGE PRÉVENTIF ET CURATIF</p>

---

**RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS**  
 Mrs RECOUVROT Eric  
 CHALLAND Jean-Luc  
 Mme MARECHAL-GOYON Sylvie  
 Financement possible VIVEA

*Le contenu de formation a été réalisé à partir d'un référentiel de compétences établi par des professionnels de l'accoroutisme.*

Le rendez-vous national DE RÉFÉRENCE des productions végétales

LES SOLUTIONS POUR DEMAIN... ET SI ON EN PARLAIT!

**Les + du SIVAL !**

- 600 exposants en matériels et services.
- Le concours SIVAL D'OR - Crédit Mutuel, avec le prix de l'innovation variétale.
- Tables rondes "produire durable".
- Visites guidées et conférences spécifiques à la filière : colloque Euroviti - IFV France, entretiens techniques Ctifl, conférences bio...

**Matériels et Techniques VITI-HORTI-ARBO-LÉGUMES**  
 À ANGERS - 11 AU 13 JANVIER 2011

**PROGRAMME ET BADGE GRATUITS**  
 SUR [WWW.SIVAL-ANGERS.COM](http://WWW.SIVAL-ANGERS.COM)

## Amazone : le Pantera pour pulvériser jusqu'à 20 ha/h

Amazone a lancé son premier automoteur de pulvérisation 100 % maison. Ses points forts se retrouvent au niveau de son châssis et de l'amortissement des chocs, ensuite de la cabine où confort et ergonomie des commandes sont au rendez-vous.

**[Lancement de produit, Gaste (Allemagne)]** Jusqu'à présent Amazone proposait un automoteur de pulvérisation issu du Condor fabriqué par Agrifac, mais celui-ci n'a pas été commercialisé en France. Après les pulvérisateurs portés et traînés, les ingénieurs de la société allemande ont développé eux-mêmes un automoteur, qui reprend tout de même des brevets déposés par le constructeur hollandais. Côté châssis, le Pantera reste un cousin éloigné du Condor. Côté pulvérisation, la différence est notable avec des rampes très différentes. Côté mensurations du Pantera, on retrouve une cuve avec une capacité de 4 000 litres, une largeur de la rampe pouvant atteindre 40 m, soit un rendement de 20 ha à l'heure. Le rayon de braquage est de 4,50 m à l'intérieur et de 6,30 m à l'extérieur. Le moteur Deutz délivre une puissance de 200 ch. et le véhicule est homologué à 40 km par heure, l'engin pèse moins de 10 tonnes à vide. Le Condor et le Pantera ont notamment des châssis semblables, même si le cousin allemand comporte des évolutions importantes, qui permettent d'amortir les chocs pour garantir une bonne stabilité de la rampe de pulvérisation. Il s'agit d'un châssis tandem, qui absorbe les chocs, évite au châssis de chasser et maintient la rampe

droite. Au final, pas d'effets coup de fouet et pas de problème de répartition.

### Deux consoles visibles en un seul coup d'œil

Lorsque l'on rentre dans la cabine du Pantera, on est surpris par le confort, l'espace disponible et l'ergonomie du système de commande qui repose sur un joystick et deux terminaux de commande : le premier (Amatron 3 qui intègre les données GPS) pilote la pulvérisation, le deuxième (Amadrive) coordonne les paramètres techniques du moteur et de la soufflerie. La cabine est fabriquée par Claas, il s'agit du même modèle que celui monté sur les ensileuses Jaguar. Au poste de pilotage, sur la droite on a un aperçu en un clin d'œil des principaux paramètres techniques, de la pulvérisation aux données



Contrairement au Condor d'Agrifac, les radiateurs ont été montés sur le côté et non à l'avant. On retrouve un coffre de rangement.

moteur. L'écran tactile de la console Amadrive permet de définir la puissance, avec notamment le passage au mode Eco Modus. Sur cette console, on peut visualiser l'image captée par la caméra arrière. L'Amadrive permet aussi de paramétrer la vitesse maxi de l'engin ainsi que d'automatiser la gestion des contour-

nières : relevage de la rampe et gestion automatique du mode de direction.

### Faciliter le travail de nuit

L'Amadrive permet aussi de gérer l'éclairage et notamment des diodes situées sur la rampe afin de contrôler leur bon fonctionnement lors



Les rampes Amazone sont en acier, leur mode de fabrication rappelle celui des ailes d'avion. Les différents composants sont pliés, assemblés et ensuite on perce des « trous » pour alléger le poids des éléments. C'est un ingénieur aéronautique qui a conçu les rampes.

Pour le Pantera, les ingénieurs d'Amazone ont cherché à proposer une cabine confortable et ergonomique. Toutes les opérations de nettoyage ou de remplissage peuvent s'effectuer depuis la cabine.



de ce joystick, le conducteur peut choisir de basculer en 4 ou 2 roues motrices.

### Cibler les entrepreneurs

La cible privilégiée de ce véhicule reste les entrepreneurs de travaux. L'objectif à terme est de produire une centaine d'automoteurs par an. Le marché français constitue le principal débouché en Europe : il se vend en France environ 450 machines par an, c'est bien plus qu'en Allemagne où à peine 100 automoteurs sont commercialisés chaque année. Reste qu'en Allemagne, les entrepreneurs représentent plus de 80 % des clients, alors qu'en France ce sont les grandes exploitations céréalières qui investissent dans ce type d'engin (90 % des achats). Le prix catalogue sera compris entre 200 000 et 250 000 euros.

E.L.D. ■

de pulvérisations de nuit.

Autre point fort de la cabine, le joystick de commande, d'une grande sensibilité, permet de contrôler l'avancement ainsi que la rampe de pulvérisation. Il suffit de tirer vers soi le joystick et le véhicule s'arrête instantanément grâce au « système de freinage hydrostatique ». Sur la droite

**ENTREPRENEURS** **des Territoires** MAGAZINE **ABONNEZ-VOUS**

**MES COORDONNÉES**

Société : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 CP : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
 Tél. : \_\_\_\_\_ Fax : \_\_\_\_\_  
 E-mail : \_\_\_\_\_

**MON ACTIVITÉ**

Entrepreneurs de travaux agricoles  Entrepreneurs de travaux forestiers  
 Entrepreneurs de travaux ruraux  Entrepreneurs de travaux publics  
 Concessionnaires  Constructeurs de matériel  
 Centre de formation  Autres : (préciser)

**JE SUIS ADHÉRENT**

au Mouvement des Entrepreneurs des Territoires

Je m'abonne au tarif « spécial adhérents » pour 1 an (soit 8 numéros), **au prix de 25 €**

Je joins mon règlement par chèque bancaire à l'ordre des Entrepreneurs des Territoires

Je souhaite recevoir une facture acquittée

À retourner à Entrepreneurs des Territoires - 44 rue d'Alésia 75014 Paris - Pour tout renseignement : Tél. 01 53 91 44 98

Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès aux informations vous concernant

**Élevage - Agro-Équipement - Gestion**

**Des formations technologiques et professionnelles de la 4<sup>ème</sup> au BTS**

**Formation par Apprentissage** Lycée d'Enseignement Général et Technologique Lycée Professionnel Agricole

• CAPA Productions Animales Productions Végétales  
 • Seconde Générale et Technologique > Bac Technologique STAV  
 • 4<sup>ème</sup>/3<sup>ème</sup>, BAC PRO, BTSA > Élevage > Agro-équipement > Gestion

Option : TRAVAUX PUBLICS - HIPPOLOGIE - PRATIQUES PROFESSIONNELLES

**PORTES OUVERTES 2011**

<b>Dimanche 6 Février</b> de 10h00 à 18h00	<b>Mercredi 16 Mars</b> de 13h00 à 17h30	<b>Samedi 21 Mai</b> de 9h00 à 12h00
---	---	---

**DERVAL** LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ ET APPRENTISSAGE  
 29 rue de Rennes - B.P. 13 - 44590 Derval  
 Tél. 02 40 07 72 72 - Fax 02 40 07 02 17 - www.eaderval.fr

**Patoux**  
EQUIPAGRI

**Tél. 03 21 26 08 55 - Fax 03 21 26 88 19**  
 Internet : www.patoux.fr - Email : jl.walle@patoux.fr

**PIÈCES NEUF OCCASION**

**TRACTEURS FORD ET NH**

**MOIS. BAT. NEW HOLLAND**

**Achat Épave**  
**ou Fatigué**

## Le marché des agro-équipements en berne en 2010

Si les salons de rentrée ont montré que le moral des céréaliers est en hausse, la filière agro-équipements reste prudente pour 2011. Les constructeurs misent sur une reprise timide.

L'année 2010 sera une année de décroissance pour la filière agro-équipements : « Les constructeurs affichent des baisses de l'ordre de -20 à -40 % », relate Axema dans son communiqué de presse diffusé à l'occasion de la traditionnelle conférence de presse d'automne, « ce qui ne traduit pas directement la baisse des investissements du monde agricole en raison de l'effet stock observé au niveau de la distribution », estime l'organisation. En clair, les distributeurs ont écoulé leur surplus de stocks au premier semestre 2010. La France a toutefois été plus fortement touchée que ses voisins par la crise, et ce plus tard. Mais après la pluie vient le beau temps, comme le veut le proverbe populaire, et l'éclaircie semble poindre pour la filière.

### Une éclaircie : un regain de confiance

Les signes ? Les échos positifs entendus lors des salons de rentrée, la hausse du prix des céréales. Les céréaliers ont meilleur moral, ce qui rassure les constructeurs. Selon l'Insee, le blé a retrouvé son niveau de fin



La vente des automoteurs de récolte est en baisse en 2010 : un bon baromètre pour le niveau d'investissement des entrepreneurs de travaux. Pour 2011, les constructeurs comptent sur une légère hausse, les concessionnaires plutôt sur un statu quo.

2007. Cela signifie qu'il a doublé ces 6 derniers mois. Pour septembre 2010, la hausse a été de +6,2 %. Le secteur de l'élevage est dans une situation plus mitigée : le contexte est difficile pour les éleveurs de porcs et de viande bovine, le secteur laitier semble aller mieux.

Au final, le bilan de l'an-

née 2010 devrait être voisin de celui de 2006, soit un niveau de 3,47 milliards d'euros. Des créneaux restent symptomatiques du niveau d'investissement des entreprises de travaux : celui des moissonneuses-batteuses en retrait de 33,3 % pour la dernière campagne, celui des ensileuses auto-

motrices en recul de 20 %, la chute des ventes de presses à balles carrées est de 27 %, dans les tonnes à lisier même constat avec des ventes qui baissent de 20 %. Dans le secteur de la vigne, les ventes de machines à vendanger chutent quelque peu et Axema estime que ce statu quo s'explique notamment par des soucis d'accès au financement des entreprises, les banques ne joueraient pas le jeu.

### Prudence pour 2011

Pour 2011, les constructeurs veulent rester prudents, et contrairement aux années passées, ne donnent pas d'estimation chiffrée pour l'année. À peine osent-ils évoquer une hausse de 9 % pour le premier trimestre 2011. La synthèse des différentes provisions incite les professionnels du secteur à prévoir pour 2011 une reprise du marché français d'agro-équipements à 1,8 milliards d'euros sur le premier semestre (contre 1,70 milliards en 2010). La vente des automoteurs de récolte (moissonneuses-batteuses et ensileuses) est planifiée en légère hausse, de même que celle des presses. Les concessionnaires sont encore plus prudents que les fabricants : ils perçoivent un marché stable sur la vente d'automoteurs.

	2009	2010	2011
<b>Vente de moissonneuses-batteuses</b>	857 non conventionnelles 1 598 conventionnelles	591 non conventionnelles 1 046 conventionnelles	Marché qui se maintient
<b>Ensileuses automotrices</b>	313	240 (Estimation)	250 (Prévision)
<b>Presses à balles carrées</b>	356	261	270 (Prévision)
<b>Machines à vendanger</b>	401	369 (Prévision)	Stabilité

E.L.D. ■

## Formation et qualification : deux pistes pour professionnaliser l'épandage

Réunis dans les Deux-Sèvres à l'initiative d'EDT Poitou-Charentes, des entrepreneurs spécialistes de l'épandage et leurs salariés ont planché sur l'avenir de leur métier. La voie de la professionnalisation passe par la qualification des prestations et la formation du personnel.

### [Journée d'informations, Sainte-Eanne (79)]

Le 10 novembre dernier, une trentaine d'entrepreneurs de travaux et leurs salariés se sont donnés rendez-vous à Sainte-Eanne dans les Deux-Sèvres pour plancher sur l'avenir de l'épandage des matières fertilisantes. Les différents témoignages le montrent : ce type de prestation est loin d'être évident. Pas évident, car il implique une bonne maîtrise technique, donc du personnel bien formé et qualifié, capable à la fois de conduire des engins « high tech », d'assimiler une réglementation complexe. Ces salariés doivent aussi avoir un bon bagage technique et des connaissances agronomiques. Épandre du compost, c'est épandre une matière vivante loin d'être normalisée ;

bref, à chaque remorque il faut estimer les caractéristiques physico-chimiques du produit et régler la machine en conséquence.

La prestation est complexe et pourtant la concurrence est bel et bien là, avec des tarifs de prestation parfois peu en phase avec les coûts de revient. Enfin, troisième constat et pas des moindres : l'attitude des collectivités préoccupe les entrepreneurs, puisque la culture du moins-disant reste solidement ancrée dans les mœurs. Difficile de bousculer les habitudes et surtout en temps de crise économique où les budgets des collectivités sont en baisse.

### Qualifier ses travaux...

Toutefois, les entrepreneurs ne restent pas les bras

ballants : première initiative, la qualification des travaux à travers Qualiterritoires, qui permet de se démarquer de la concurrence. « *Qualification n'est pas certification. La qualification atteste de la capacité à effectuer un travail* », rappelle au passage Erwan Charpentier, délégué à Qualiterritoires. « *La qualification est délivrée après un contrôle documentaire. On vérifie l'identification de l'entreprise, la qualification du personnel, la mise à dis-*

*position de matériels spécifiques, la sécurité ainsi que la satisfaction des clients* ». L'épandage de matières fertilisantes constitue l'un des 13 titres de travaux qualifiés par l'association Qualiterritoires. En matière d'épandage, les professionnels ont distingué trois spécialités : matières solides, matières liquides et épandage de pulvérulents. À ce titre, six entreprises ont obtenu la qualification : l'entreprise Philippe Largeau dans la

### Contact

La formation épandage intéresse déjà des entreprises ligériennes et picto-charentaises, si vous êtes intéressé : **Émilie Dutartre, chargée de mission UREDT Poitou-Charentes**  
Tél. : 05 49 44 75 19 - Fax : 05 49 46 79 05  
Port. : 06 89 15 71 05  
Mail : [uredt@poitou-charentes.chambagri.fr](mailto:uredt@poitou-charentes.chambagri.fr)

**ROPA France**

Pour une démonstration personnalisée

Contactez nos commerciaux :

	<b>François Flamant</b> Tel. 06 14 91 58 92 Secteur 02,60,08,51,77 Nord et sud parisien		<b>François Goerst</b> Tel. 06 63 53 64 42 Secteur 59,62,80,76 14,27,61,63,67 et 68
---	--	---	--

ROPA France · 280 Rue du Château · F-60640 Golancourt · Tel: 03 44 43 44 43 · Fax: 03 44 43 44 88  
france@ropa-maschinenbau.de · www.ropa-france.fr

**ROPA**  
En première classe.



Une trentaine d'entrepreneurs ont participé à la journée sur la professionnalisation de l'épandage.

Vienne, la SARL Leledy dans la Saône-et-Loire, l'ETA Bonnet dans la Charente-Maritime, la SARL Champagne Épandage (51), la SARL Alain Martin dans la Sarthe et la SARL Cazé dans les Pyrénées-Atlantiques. « *Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est l'absence à notre réunion des représentants des collectivités. Pour que la démarche Qualiterritoires porte ses fruits, il faut que l'on soit reconnu auprès de nos clients et notamment des pouvoirs publics. Nous devons continuer à promouvoir la démarche ; si Qualiterritoires ne sort pas de notre cercle professionnel, la démarche ne portera pas ses fruits* », souligne pour sa part Michel Bridonneau, entrepreneur en Vendée. Il aimerait d'ailleurs que Qualiterritoires aille plus loin et

adopte une démarche proche de la certification avec des audits de terrain. « *On peut aller très loin avec le contrôle documentaire et effectuer de solides vérifications* », estime pour sa part Erwan Charpentier.

### ... et former son personnel

De son côté, l'URED Poitou-Charentes (Union régionale entrepreneurs des territoires) a planché sur le thème des ressources humaines et notamment de la formation, démarche qui est complémentaire de la démarche de qualification puisque pour être qualifié, il faut fournir des attestations de compétence.

Elle a rassemblé des entrepreneurs de travaux et des salariés. « *La main-d'œuvre manque souvent*

*de qualification dans le secteur de l'épandage. Pourtant, les entrepreneurs veulent apporter une qualité de prestation de service, cela passe par du personnel compétent* », constate Émilie Dutartre, chargée de mission à l'URED Poitou-Charentes. « *Du personnel compétent, cela passe par une réactualisation ou une acquisition des bonnes pratiques d'épandage* », poursuit-elle. « *Les salariés n'ont pas de diplôme pour l'épandage des matières fertilisantes, mais une expérience de terrain non reconnue. Enfin, les entrepreneurs constatent aussi que le recrutement est difficile auprès des structures de l'emploi (méconnaissance du métier)* », note-t-elle. Fort de ces constats, l'URED a décidé de proposer une formation en définissant un contenu avec des professionnels de la formation (Vivea et Fasea notamment), des instituts techniques (Cemagref). Tout un objectif de formation a été défini par les entrepreneurs, qui veulent former des stagiaires (entrepreneurs ou salariés) susceptibles de maîtriser de l'agronomie, de la technique, du machinisme et de l'économie.

### Une formation en cours de finalisation

En suivant la formation, les stagiaires seront ensuite capables d'appréhender les besoins du client, de le conseiller, de faire des propositions de prestations, avec notamment la rédaction de devis. « *Il reste maintenant à définir la durée et les modalités pédagogiques de la formation ainsi que le type d'intervenants* », conclut Philippe Largeau, président de l'URED Poitou-Charentes. Le groupe doit aussi finaliser l'appel d'offre qui sera approfondi par le Vivea et le Fafsea. Autre objectif et non des moindres : trouver des stagiaires. « *Il faut absolument lancer cette formation et se mobiliser pour assurer son succès. Les entrepreneurs doivent toujours innover, aller de l'avant. Nous avons déjà initié des formations, qui ont eu du succès grâce à notre réseau. Je pense notamment à la formation à la conduite économique. Certains ont inscrit tout de suite leurs salariés, ce sont leurs commentaires qui constituent la meilleure promotion* », conclut Michel Bridonneau.

E.L.D. ■

## Qualiterritoires : liste des documents à fournir pour le titre épandage

### Identification de l'entreprise

- K-bis ;
- Pièce d'identité ;
- Avis de situation répertoire Sirene ;
- Régularité des cotisations sociales ;
- Régularité fiscale ;
- Assurance responsabilité civile de l'entreprise (attention à bien vérifier le niveau de couverture de risques sur l'environnement, les contrats d'assurance ne sont pas suffisamment explicites sur le sujet) ;
- Application du droit du travail.

### Qualification du personnel

- Liste du personnel d'activité ;
- Formation du personnel au poste de travail ;

- Mise à disposition des équipements de travail aux normes en vigueur ;
- Satisfaction du client ;
- Certificats de capacité pour un montant en fonction du chiffre d'affaires dans l'activité.

### Matériel spécifique

- Liste du matériel dédié répondant selon les titres à des exigences techniques ou de capacité ;
- Factures d'achat ou de location moyenne et longue durée ;
- Déclaration de conformité CE pour le matériel soumis ;
- Grilles de réglages des épandeurs : attention tous les constructeurs ne fournissent pas d'abaques.

## Au salon Pollutec de Lyon : des nouveautés en matériel de compostage

La tendance des constructeurs vise à davantage préparer la biomasse en amont du compostage, afin notamment d'améliorer la qualité du produit final.

### Komptech : des machines plus polyvalentes

Acteur majeur dans le domaine de la biomasse, la société autrichienne Komptech était présente à Pollutec juste à côté de son partenaire alsacien Hantsch. La gamme de produits de Komptech comprend plus de 25 types de machines qui couvrent les étapes essentielles de process de traitement des déchets, broyage, tri/séparation, traitement biologique. À côté de la production de combustible à partir de biomasse ligneuse ou de déchets verts, Komptech est actif dans le traitement des déchets forestiers, notamment au travers de sa gamme Chippo, une nouvelle génération de déchiqueteuses mobiles très prisées des entrepreneurs de travaux agricoles et forestiers. Filip Daniels, Area Sales Manager, nous précise sur son stand les dernières évolutions du marché du compostage: « On a plus tendance, depuis quelques années, à préparer la biomasse sur site en retirant la fraction ligneuse des déchets verts, d'où un développement et une adaptation de nos machines. À titre d'exemple, le compost ayant besoin d'être davantage aéré, les retourners d'andains ont gagné de l'intérêt sur le marché, tout comme les cribles à

étoiles. La gamme biomasse s'est par ailleurs enrichie de deux machines : une déchiqueteuse industrielle permettant de transformer différents types de produits en plaquettes forestières, et un broyeur rapide Axtor de 800 chevaux caractérisé par une grande polyvalence (il peut traiter aussi bien des souches que des palettes). Cette plus grande polyvalence des machines a amené les nouveaux clients que sont les forestiers ». Quant au compostage à partir de déchets ménagers, la tendance est aussi à davantage préparer le produit en amont en retirant la fraction calorifique des déchets industriels pouvant être valorisés en granulés (combustible de substitution).

### Noremat : viser une meilleure qualité du broyage

Principal constructeur français de matériels pour l'entretien des accotements routiers, Noremat élargit depuis cinq ans son offre technique à des matériels spécifiques destinés à produire des matières premières pour le compostage, la méthanisation, la fabrication d'énergie propre. La société présentait deux innovations à Pollutec :

- Un nouveau concept de broyeur à double vitesse de rotation. Actuellement, un



Filip Daniels (Komptech) : « La tendance est à davantage préparer le produit avant compostage ».

utilisateur change de machine selon le type de déchet qu'il doit traiter. Grâce au nouveau concept de broyeur à double vitesse de rotation, une seule machine est nécessaire pour le traitement de plusieurs types de déchets. Cette innovation, testée par le fabricant Jenz en 2009, est désormais introduite sur le marché français en 2010, avec une vitesse rapide (950 tr/mn) avec marteaux mobiles pour le traitement des déchets verts, et une vitesse lente (460 tr/mn) avec couteaux mobiles pour le traitement des palettes, ou couteaux fixes pour la production de plaquettes industrielles à partir de bois propre. Le changement de vitesse de rotation est instantané, par une simple commande lors de la mise en route du broyeur. La garantie d'une granulométrie parfaite et une sécurité

renforcée sont les principaux avantages de ce nouveau concept de broyeur.

- Les broyeurs Valormax série A peuvent désormais être équipés d'une nouvelle gamme complète d'outils à montage rapide, avec plusieurs avantages : les marteaux sont équipés de nouveaux couteaux interchangeables, un seul opérateur est désormais nécessaire pour le remplacement des marteaux grâce au système d'attache rapide, l'augmentation du poids des marteaux permet une inertie plus grande et une diminution de la consommation en carburant, à rendement égal. Enfin, pour les déchiqueteuses bois de la série D, les couteaux équipant le rotor peuvent désormais être montés en hélice, ce qui permet d'avoir une coupe progressive du bois lors du déchiquetage.



Modèle Jumbo 31 de Noremat avec rotobroyeuse d'accotement Sprinta Visio 1600.

## Retourneur Trac Turn de Compost Systems GmbH

Le Tract Turn de la société autrichienne Compost Systems GmbH existe depuis dix ans déjà, mais la version IV présente des évolutions importantes. Il est présenté pour la première fois en France. Destiné aux déchets comme au compost, ce nouveau retourneur est capable d'opérer sur n'importe

quelle forme d'andain, jusqu'à une hauteur de 2,3 m. Il est fixé au tracteur avec un besoin de 240 à 300 HP. Estimée en moyenne à 2 300 m<sup>3</sup>/h, sa capacité de retournement a atteint jusqu'à 3 000 m<sup>3</sup>/h lors de différents tests. Le Trac Turn peut travailler jusqu'à 3,70 m en largeur et 2,30 m en hauteur. Pesant 6 000 kg, il peut être transporté sur remorque d'un site à l'autre.



Retourneur d'andain Trac Turn de Compost Systems.

## Microhumus : des analyses pour mieux connaître la qualité des composts

Microhumus est une société d'expertise indépendante qui analyse des composts (amendements organiques, supports de culture et fertilisants), des sols (agricoles et anthropisés) ainsi que des produits organominéraux (déchets organiques, tourbes...). Ses analyses permettent aux industriels du recyclage d'incorporer de nouveaux déchets dans les composts, et aux producteurs d'amendements et fertilisants organiques d'améliorer leurs process et recettes de compostage, de mettre en avant la qualité d'un produit fini ou encore de démontrer la présence de certaines matières premières (tourbes, boues de step ou papetières...). Le cœur technologique de Microhumus repose sur un savoir-faire unique, développé par les 2 chercheuses, Geneviève Villemin et Françoise Watteau, au sein du CNRS et de l'unité mixte Inra-INPL du laboratoire Sols et Environnement de l'ENSAIA dirigé par le professeur Jean-Louis Morel. « Notre savoir-faire (licence d'exploitation exclusive et mondiale) repose sur la caractérisation de matériaux organominéraux par microscopie électronique à transmission (MET) et par analyse

par énergie dispersive de rayon X (EDX) », précise la société sur son site Internet.

## Nicolas : nouvelle série de broyeurs végétaux BVN

Nicolas, société basée à Champs-sur-Yonne, est depuis 10 ans le distributeur des produits TIM-ENVIPRO. Cette gamme comprend des broyeurs de forte capacité (supérieure à 300 ch.), des retourneurs d'andains et des cribles. Conscient qu'il existe un besoin pour des matériels de capacité plus modeste, Nicolas développe une série de matériels de 120 à 250 CV répondant à la demande de nombreuses collectivités. Désormais constructeur dans ce type de produits, l'entreprise entend maintenant renforcer sa présence auprès de l'ensemble des intervenants de la filière du traitement des déchets verts. Équipés de moteurs particulièrement silencieux, les broyeurs de la série BVN (broyeurs de végétaux Nicolas) s'adressent aux collectivités. Les rotors et les outils de défibrage sont le résultat de l'expérience du spécialiste du rotor. La technologie employée sur ce type de broyeurs garantit des débits importants (jusqu'à 200 m<sup>3</sup>/h) tout en assurant toutes les fonctions de sécurité nécessaires.

**Philippe Caldier**

## 400 millions de tonnes de déchets organiques par an

Selon le Cemagref, la France produit chaque année 600 millions de tonnes de déchets (hors déchets industriels), dont plus de 400 millions sont des déchets organiques à valoriser. En 2006, les déchets municipaux et assimilés (50 Mt) se répartissaient notamment en ordures ménagères (25 Mt), déchets verts des collectivités (1 Mt) et déchets d'assainissement tels que boues d'épuration et de

curage (9 Mt). La production de déchets de l'industrie agro-alimentaire était de 43 Mt, tandis que les effluents agricoles sont estimés à 275 Mt. « Le traitement par compostage est motivé par la qualité des produits élaborés : stabilité, hygiénisation, homogénéité physique, etc. », note le Cemagref dans une fiche technique sur le traitement par compostage des déchets organiques. D'autres fiches éditées

par le Cemagref de Rennes s'intéressent aux déchets verts des ménages (28 % des déchets apportés en déchetterie sont des déchets verts) ou à la production d'un compost de qualité à partir de déchets ménagers. « Globalement, la filière compostage se révèle relativement peu coûteuse et va donc intéresser de nombreuses collectivités », estiment les auteurs.



## Sima 2011 : Les entrepreneurs prennent de la hauteur

Plus qu'un salon technique, le Sima 2011 sera le carrefour des professionnels d'une agriculture mondialisée. Du 20 au 24 février 2011, les entrepreneurs auront toute leur place à prendre dans ce Davos agricole de Paris-Villepinte.

Les organisateurs du Sima ont bien laissé comprendre qu'ils avaient eu peur, que la crise économique les avait inquiétés, du moins au début de la préparation de cette édition 2011...

Mais cet aveu fait en salle de presse avait surtout vocation à souligner le revirement de la situation. « Nous avons enregistré une poussée d'inscriptions d'exposants cet automne », se réjouit Martine Degremont, directrice du Sima-Simagena. La reprise se profile. Au final, c'est sur une touche optimiste que devrait s'ouvrir, le 20 février, le Sima 2011. « Tout le monde est là », confirme Jean-Pierre Bernheim, président de la manifestation et de l'Axema, l'association des constructeurs.

Le plateau du Sima sera donc bien rempli. 1 250 exposants représentant 1 400 marques seront présents à Villepinte du 20 au 24 février.



1 250 exposants représentant 1 400 marques seront présents à Villepinte du 20 au 24 février. 138 exposants seront même là pour la première fois.

138 exposants seront même là pour la première fois. Le Sima affirme sa dimension internationale avec 41 pays représentés. Trois nations sont en nette progression : l'Allemagne, la Pologne et l'Inde. De nombreux événements et

animations appuieront cette dimension internationale.

Un focus pays chaque jour : Inde, Pologne, Chine, Ukraine, Roumanie et États-Unis.

Des rendez-vous d'affaires seront organisés par

Ubifrance avec des rencontres sur le Mexique et le Kazakhstan.

La Chine fera aussi le déplacement. Elle disposera de 3 pavillons regroupant plusieurs constructeurs. Le Sima 2011 pourrait ainsi ré-



**NOUVEAU**

**Localisateur d'engrais solides à haut débit**  
**600 kg/ha à 15 km/h**  
 Ammonitrate NFU 42001  
**9 à 12 rangs maïs**



**Locasem 3000 Pro**

Trémie 3000 litres avec distributions en inox adaptable sur votre châssis d'enfouisseur.

COUPON À DÉCOUPER ET À ENVOYER À :  
**AGRISEM INTERNATIONAL "Beaucé" - 44850 LIGNÉ**  
 Tél. 02 40 77 40 48 - Fax 02 10 77 45 45  
 www.agrisem.com - agrisem@agrisem.com

Nom : .....  
 Adresse : .....  
 C.P. : ..... Ville : .....  
 Tél. : .....  
 Tél. port. : .....  
 E-mail : .....

Agriculteur : SAU .....  Autre .....

Je suis intéressé par :  une documentation  
 être contacté par un technico commercial  un DVD

EDT D4C 2010  
\* Participation aux frais : 10 €

## Sima : extrait du palmarès

### MÉDAILLES D'OR

#### Case IH

Les deux font la paire

Dispositif de synchronisation automatique de deux véhicules. L'application V2V pour « véhicule to véhicule » relie par exemple une moissonneuse-batteuse et un attelage tracteur remorque lors d'opérations de vidange de trémie. Grâce à des applications de géolocalisation, la moissonneuse-batteuse prend le contrôle du tracteur et optimise la direction et la vitesse d'avancement. Les erreurs de conduite sont évitées, le chantier est optimisé. Une fois la remorque pleine, le tracteur reprend son autonomie.



#### John Deere

Quand l'outil prend les commandes

Système de communication Isobus pour l'automatisation des chantiers de récolte. Le « Baler Automation Isobus » est un système d'échange d'informations à double sens entre le tracteur et la presse à balles rondes. Il permet à celle-ci de déclencher automatiquement et au moment voulu diverses actions répétitives telles que l'immobilisation du tracteur, le liage de la balle et l'éjection de celle-ci. Il contribue à réduire significativement la durée d'éjection des balles et à augmenter la densité de ces dernières. Le système a également été décliné avec Grimme pour les machines de récolte de betteraves et avec Pöttinger pour les autochargeuses d'herbe.



## Les autres récompenses

### MÉDAILLES D'ARGENT

**Agrotronix** : Système de gestion d'épandage des matières organiques

**Claas France** : Chenilles à suspension pour machine de récolte

**Case IH** : Prise de force à variation continue

**New Holland** : Système d'étiquetage des balles, sur presse à haute densité

**Franquet** : Système électronique de pilotage et de contrôle des outils de travail du sol

Isagri Ordinateur embarqué multisite

**Kverneland Group France** : Console Isobus à double écran

**Sulky** : Distributeur d'engrais à optimisation, par tronçons, de la largeur d'épandage

**Tecnoma** : Pilotage séquentiel de rampe de pulvérisation à partir d'une imagerie électronique des adventices

### CITATIONS

**AEB MéthoFrance** : Logiciel de suivi d'une installation de méthanisation

**Agrotronix** : Contrôleur de semis

**Caffini SPA** : Système de traçabilité des traitements phytosanitaires

**CBM SPA** : Dispositif d'attelage automatique

**Class France** : Détecteur de faune champêtre

**De Sangosse** : Épandeur centrifuge électrique pour granulés antilimaces

**Godé SAS** : Pompe à graisse électrique

**JCB SAS** : Moteur diesel « antipollution »

**Laforge** : Dispositif de commande du repliage d'un relevage avant

**Monroc** : Essieu directeur piloté électroniquement, nouvelle génération

**Rabaud SAS** : Broyeur de branches

**Ropa France** : Contrepoids à déport tangentiel sur automoteur nettoyeur de betteraves

**Same Deutz-Fahr France SAS** : Système intégré de gestion pour la viticulture de précision

**Simon** : Récolteuse de poireaux avec mise en palox circulaire

server quelques surprises à dénicher sur les stands. Déjà le traditionnel concours de l'innovation donne un aperçu des nouvelles tendances du machinisme.

On en retiendra deux. « *La tendance éco vise à la préservation de l'environnement et des ressources. Elle doit répondre aux exigences d'une agriculture durable* », explique Jean-Bernard Montalescot, conseiller technologique du Sima et membre de l'académie d'agriculture. Un tiers des Sima innovation Awards vont dans ce sens. Jean-Bernard Montalescot notait aussi la montée en puissance des systèmes électroniques d'efficacité, avec notamment la multiplication de systèmes de communication entre machines. L'Isobus sera sacré roi de Villepinte. Deux médailles d'or sur trois en attestent. L'efficacité agricole sera donc le mot à la mode du prochain Sima et de l'avenir technologique du machinisme.

### Des travées aux lobbies

Le Sima tient à conserver les roues sur terre, et à se positionner comme salon d'affaires. « *65% des visiteurs sont des acheteurs potentiels* », rappelle Martine Degremont. Néanmoins le Sima se positionne aussi de plus en plus comme le forum des professionnels de l'agriculture française et européenne. Autant dire que le Sima se jouera autant dans les travées des halls que dans les salles de conférences où les différents groupes de professionnels se réuniront pour envisager l'avenir du monde agricole dans une économie mondialisée.

L'agriculture mondiale doit faire face à un paradoxe, produire plus en consommant moins. Les agro-économistes appelés



La journée européenne des entrepreneurs organisée par la Fédération nationale des entrepreneurs des territoires et la Ceettar et présidée par Gérard Napias, se tiendra le lundi 21 février au matin de 9 h 30 à 12 h dans la mezzanine du hall 4.

à résoudre cette redoutable équation se montrent, selon la formule consacrée, « résolument optimistes ». Moins de chimie, moins d'engrais, moins d'énergie, moins d'eau, moins d'espace, plus de paysages... voici concrètement les termes de l'équation Développement durable appliquée à la production agricole que doivent résoudre aujourd'hui les pays agricoles en Europe, Amérique du Nord... et demain ceux du reste du monde.

Du coup le Sima sera aussi le carrefour où les professionnels pourront croiser leurs réflexions. Pour les managers agricoles, les exploitants comme les entrepreneurs, les différents rendez-vous organisés par le Sima seront une occasion unique de trouver des idées et des sources d'inspiration stratégiques provenant de divers horizons de la planète.

### Un débat sur la reconnaissance du statut des entrepreneurs en Europe

Ainsi parmi les rendez-vous à ne pas manquer, les entrepreneurs doivent déjà noter sur leur agenda la Journée européenne des entrepreneurs organisée par la Fédération nationale des entrepreneurs des territoi-

res et la Ceettar. Le thème de cette journée sera : 'la reconnaissance du statut des entrepreneurs en Europe'. Présidée par Gérard Napias, elle se tiendra le lundi 21 février au matin de 9 h 30 à 12 h dans la mezzanine du hall 4. Cette manifestation sera l'occasion d'échanger avec les parlementaires européens et les entrepreneurs venus des différents pays européens.

Les participants visiteront l'usine Massey-Ferguson à Beauvais et le siège d'Isagri.

Autant dire que le Sima permettra à la profession de prendre de la hauteur et de renforcer sa reconnaissance dans les différentes instances où se décide la politique agricole du continent.

### Les rendez-vous où glaner des informations stratégiques

• Le Climmar (Centre de liaison international des marchands de machines agricoles et des réparateurs) proposera l'organisation de rendez-vous personnalisés entre exposants et réseaux de distribution européens, pour échanger sur les enjeux de demain.

Le Congrès AgriEvolution Paris 2011 réunira des personnalités appartenant au monde politique, aux directions

des constructeurs mondiaux, aux organisations agricoles mondiales.

• AgEng et colloque Ecotech, événement organisé par le Cemagref ;

• L'espace « Bonnes pratiques » (hall 5a) : 15 organismes sur plus de 400 m<sup>2</sup> réunis au cœur du salon pour apporter informations et conseils sur les bonnes pratiques agricoles en phase avec une démarche éco-responsable ;

• L'espace « Énergie durable » (hall 2) : un espace dédié à tous ces acteurs privilégiés à même de produire de l'énergie « durable » et en quête de solutions pour trouver des sources d'économies. Méthanisation, installations photovoltaïques, biomasse, autant de solutions à découvrir...

• L'espace « Entretien rural et secteur forestier » (hall 5a) : un espace qui invitera le visiteur à découvrir une offre riche et diversifiée de matériels adaptés à son activité, des matériels notamment pour récolter et transformer les résidus de bois en matière énergétique prête à l'utilisation.

**François Delaunay** ■

Pour plus d'infos et pour organiser votre visite : <http://www.planet-agri.com/fr/sima>

## Interoute & Ville 2010 : des coûts et des couleurs !

La route, il y a ceux qui la construisent et qui l'entretiennent mais aussi ceux qui la font vivre. La route n'est pas que noire, elle est blanche en hiver et verte sur ses deux côtés. La route est multiple. C'est ce que montre le salon itinérant Interoute & Ville qui pour sa quatrième édition passait par la Lorraine et s'est déroulé du 26 au 28 octobre à Metz. Les entrepreneurs veulent conquérir leur place.

De la route, on a longtemps perçu que le jaune des engins de travaux publics et l'orange des matériels des DDE. Depuis la décentralisation et le transfert des compétences aux collectivités locales, les mécaniques ont pris de nouvelles couleurs. Dorénavant les professionnels de la route ne sont pas tous des fonctionnaires ni même forcément des cantonniers. Pour beaucoup d'entrepreneurs, cette observation sonne comme une évidence. Pourtant le premier constat après la visite du salon, et encore plus après l'audition des conférences, c'est que le vieux schéma centralisateur français a la vie dure. La route semble être restée cantonnée à la sphère publique, étatique et départementale. La réalité « *privée* » des métiers de l'entretien des routes ne transparaît pas beaucoup dans les travées des halls d'exposition, et encore moins sur les estrades des auditoriums.

Le constat ne vaut pas nécessairement grief. L'héritage est lourd. On ne balaie pas facilement trois siècles d'organisation pyramidale, de grandeur des Ponts et Chaussées et de prédominance de l'échelon départemental et préfectoral...

Quoi qu'il en soit, pour en-



*Avec la décentralisation, l'entretien des routes est en pleine phase de réorganisation. Il est extrêmement complexe de savoir qui est responsable de quoi. Dans ce « désordre », quelle place peut être attribuée aux entrepreneurs de travaux ?*

visager l'avenir, on pourrait aussi avoir envie de comprendre un peu mieux le paysage et la répartition des rôles et des pratiques. Les entreprises privées qui interviennent dans le secteur sont en droit d'exiger un minimum de perspectives. Si les « *maîtres des routes* » sont à peu près connus, il est aujourd'hui presque impossible de savoir comment ils assurent

la viabilité quotidienne de leurs chemins. Assurent-ils eux-mêmes le service avec des équipes de cantonniers ou délèguent-ils les marchés d'entretien à des prestataires ? La profession n'est manifestement pas en mesure de fournir un état des lieux. L'intéressé devra se contenter d'un « *c'est différent selon les départements* ». Merci, on l'avait un peu deviné...

### La route manque de perspective

Pourtant il est de notoriété que des entrepreneurs de travaux, du TP ou des travaux ruraux interviennent de plus en plus dans le domaine de la viabilité hivernale et dans le fauchage des bords de routes. Mais la question du « *qui fait quoi ?* » intéresse manifestement beaucoup moins les CTE et autres centres d'étude comme le Setra que la question du « *comment faire ?* ». Dans le monde de la route, la technique l'emporte encore largement sur l'économie. Pour combien de temps encore ?

La route manque de perspective. C'est d'autant plus dommageable que les horizons budgétaires commencent à se brouiller à mesure que l'État cherche à se désengager et que les conseils généraux et les communes voient leurs marges de manœuvre se restreindre. D'ailleurs Georges Tempez, le directeur de la DIR-Est qui présidait la conférence sur la viabilité hivernale, n'en faisait pas mystère : « *Les moyens alloués aux routes sont orientés à la baisse* », prévenait-il en préliminaire à son exposé.

Le temps semble révolu où la route était un poste indiscutable où l'on ne comp-

taient pas. Les entreprises du TP ont beau dénoncer depuis quelque temps la réduction des enveloppes allouées à l'entretien des routes, personne ne s'en émeut. Les apparences avaient, jusqu'à maintenant, été sauvées. Mais l'éclosion soudaine de milliers de nids de poule au sortir de l'hiver 2010 a montré avec éloquence que l'on ne peut pas sans conséquences rogner sur

les lignes budgétaires et sur l'épaisseur des enrobés...

Pour le moment la masse des automobilistes ne s'en est pas durablement émue. Mais la question pourrait rapidement devenir sensible. Autant dire que la France pourrait découvrir rapidement l'existence de l'économie routière. À ce moment-là pourrait bien commencer à se discuter la question des coûts et des couleurs de la

route. Que ce soit pour le noir des infrastructures, le blanc de la viabilité hivernale ou le vert des accotements et des dépendances, la question du « combien ? » pourrait bien rejoindre celle du « par qui ? ». Peut-être alors commencera-t-on à donner un peu plus de visibilité à toutes les familles de professionnels de la route et à mesurer la part de la délégation de service et d'externalisation.

## La matière grise de la route blanche

Pour faire face aux contraintes environnementales, sociales et budgétaires, les techniques de salage exigent toujours plus de précisions et de savoir-faire. Notre-Dame de la Garde qui s'enrhume sous une couche de 10 cm de neige, et ce sont les Bouches-du-Rhône qui éternuent une semaine. La France aura-t-elle pour

### Les dépendances routières cherchent des professionnels à main verte

Avec le développement de la préservation de la biodiversité et la mise en place des trames vertes, les bas-côtés routiers prennent une place centrale. Le succès du fauchage raisonné n'est plus à démontrer. C'est tout le métier de la conduite des faucheuses de bords de route qui évolue. La question des ressources humaines vient cependant à se poser pour les gestionnaires routiers.

Les accotements ont pris depuis une décennie valeur de refuge pour la diversité biologique, ce sont même parfois les seuls espaces encore fleuris dans les plaines céréalières. Du coup, pour préserver la garde-manger des insectes pollinisateurs, le mot d'ordre est de faucher de manière allégée.

Les grands principes du fauchage raisonné sont déjà anciens. Dans les grandes lignes, cela consiste à faucher plus tardivement et moins fréquemment, à couper moins ras, à limiter le premier passage à une simple bande d'un mètre environ afin de préserver la visibilité et d'assurer la sécurité routière. Il n'y a pas que la biodiversité à tirer bénéfice du changement de pratique. « Cela coûte aussi moins cher », fait observer Jacques

Bachmann, président de Noremat, en introduction de la conférence. Christian Goyeaud, responsable du service du patrimoine routier du CG 28, confirme : « Le fauchage raisonné fait économiser environ 20 à 30 % de carburant », a comptabilisé le fonctionnaire territorial, une économie qui s'explique par de multiples facteurs. En premier par la réduction de la surface totale fauchée, mais aussi par une moindre consommation nominale. « En relevant la hauteur de coupe on réduit l'effort demandé à la machine », explique Jacques Bachmann. « On peut faire tourner les lamiers moins vite. La machine brasse moins d'air. On réduit aussi le risque de choc avec des pierres et les bris de matériel ». Il n'y a donc que des avantages à favoriser le fauchage raisonné.

Reste que la pratique se heurte encore parfois à des réticences multiples. Il y a celles d'une partie des usagers et des riverains, ensuite celles des élus qui estiment que leur territoire est dévalorisé. Les gestionnaires routiers comme Jacques Fassnacht au conseil général du Bas-Rhin ont appris à composer. L'obstacle le plus difficile concerne cependant



Christian Goyeaud, responsable du service du patrimoine routier du CG 28, souligne que « le fauchage raisonné fait économiser environ 20 à 30 % de carburant ».

les inerties professionnelles. Il y a celle des opérateurs qui ont pu être formés à raser au plus près. Toutefois des stages de formation semblent être efficaces pour changer les mentalités. « Les opérateurs comprennent vite et voient aussi l'intérêt qu'ils peuvent trouver à faire évoluer leurs pratiques », note Laurent Noblet, directeur de l'École de fauchage, débroussaillage, élagage et broyage (EFDEB) à Roanne. « Le fauchage raisonné, parce qu'il amène l'opérateur à porter plus d'attention à l'environnement et au patrimoine faunistique et botanique, va-

loriser le métier », confirme Christian Goyeaud. « Nous avons parfois plus de difficultés avec les cadres intermédiaires qui sont moins sensibles et ne passent pas toujours par des stages de formation », constate-t-il.

Quoi qu'il en soit, les gestionnaires routiers rencontrent de nouvelles difficultés : le recrutement de personnel qualifié et familiarisé à la conduite de tracteur. « Par le passé, nous puissions dans le vivier agricole. Aujourd'hui il se tarit. Nos nouvelles recrues ne viennent plus majoritairement de la campagne mais de la ville », observe Christian Goyeaud. Pour les gestionnaires de patrimoine routier, la formation des conducteurs de tracteur devient un passage obligé. Les entreprises de travaux ruraux trouveront peut-être là un argument à faire valoir pour se placer. D'autant plus que la profession a des arguments à faire valoir avec QualiTerritoires.

École de fauchage, débroussaillage, élagage et broyage (EFDEB) : Technopole Diderot, rue Charbillot - 42335 Roanne Cedex - tél. : 04 77 71 89 89 fax : 04 77 67 78 82 e-mail : ifc42@ifc-hydraulique.com



Représentant de la société Acométis, Éric Aubert confirme que la voie est au développement de l'électronique de précision.

autant retenu la leçon de l'hiver 2009-2010 et compris que l'aléa et la variabilité interannuelle sont les caractéristiques principales de la météorologie d'une France au croisement des influences climatiques ? On peut espérer. Reste que l'activité de la viabilité hivernale réserve son lot de surprises. Comme le fait que la Bretagne, pourtant moins réputée pour ses chutes de neige que pour son crachin, soit très concernée. « C'est du verglas qu'elle doit se protéger dans sa partie Nord », explique Éric Aubert, directeur général du fabricant de saleuses Acometis et représentant au salon des industriels du Cisma. Autant dire qu'aucun maître d'ouvrage de route ne peut faire l'impasse sur le sujet. Mais il doit le faire avec

discernement pour adopter la stratégie et les techniques appropriées pour à la fois assurer la continuité de la mission de service public et la maîtrise des coûts. Le calcul est plus simple dans les régions de l'Est où la rigueur de l'hiver est plus constante. Mais même dans ces conditions, les maîtres d'ouvrage sont en pleine réflexion. C'est que le changement n'est pas climatique. « C'est le degré de vulnérabilité de la société et les attentes des usagers qui évoluent », note Georges Tempez, directeur de la DIR-Est. Ainsi les gestionnaires du réseau de la communauté urbaine de Strasbourg doivent répondre à un nouveau besoin : le déneigement des pistes cyclables... un service rendu obligatoire par la poli-

tique de la collectivité en matière de déplacement urbain. La CUS aura dû faire preuve d'inventivité pour se doter du matériel de déneigement adapté aux voies étroites et construire ses mini-chasse-neige sur des châssis de balayeuses.

Mais le maître mot des maîtres d'ouvrage n'est plus le « toujours plus de prestation ». Bien au contraire, la stratégie est clairement orientée vers une hiérarchisation des services de viabilité hivernale. La CUS distingue trois niveaux d'intervention depuis les axes prioritaires qui sont traités immédiatement et 24h/24h : le niveau 1 pour les voies d'accès aux établissements scolaires et aux secteurs de travail qui font l'objet d'interventions nocturnes, et enfin une zone 2 résidentielle pour les voies qui ne sont traitées qu'en journée et en fonction des possibilités des équipes. Les interventions sont également modulées en fonction de l'importance des chutes de neige.

## Pas trop de sel !

Le conseil général de la Moselle mise pour sa part sur le déploiement d'un réseau de communication radio pour améliorer la gestion des personnels et des matériels. « Outre les aspects d'organi-

sation, cet équipement permet d'assurer la sécurité des opérateurs qui sont seuls dans leur machine, explique Christian Lefebvre. Le dispositif assure aussi une traçabilité des prestations et augmente les capacités du conseil général à contrôler la qualité du travail. « Cela permet aussi d'envisager l'externalisation avec un minimum de garanties », précise l' élu départemental. L'exemple suisse présenté par Anne Guillardin, responsable de l'office fédéral des routes, aura montré que la géolocalisation permettait de concilier maîtrise des coûts et externalisation des prestations. Du côté des constructeurs, Éric Aubert confirme que la voie est au développement de l'électronique de précision. « Nous sommes en train de passer du principe du saler moins au concept du salage expert », annonce-t-il. En clair, il s'agit de contrôler avec précision l'épandage du sel en fonction de la vitesse d'avancement des engins. « Le but est de réduire l'impact sur l'environnement et aussi de mieux maîtriser les coûts tout en assurant la meilleure efficacité du salage ». L'expertise de la viabilité hivernale se rapproche des principes et des technologies de l'agriculture de précision. Faut-il y voir un atout pour les entreprises de travaux agricoles pour se diversifier sur les voies principales à traiter d'urgence ? Cela mériterait une étude de marché attentive. Pour les réseaux secondaires dépendant des communes, la complémentarité n'est plus à démontrer. Les tracteurs des entrepreneurs des territoires sont parfaitement adaptés à pousser des lames et à porter des saleuses. Mais ceux des agriculteurs aussi...

François Delaunay ■



L'entreprise Croset a investi plus de 300 000 euros dans un Xerion équipé d'une lame sans pour l'instant la moindre commande.

## Vinitech-Sifel : Le mariage a bien fonctionné

Du 30 novembre au 2 décembre, le salon professionnel Vinitech-Sifel de Bordeaux a réuni 40 500 visiteurs, un peu en dessous du visitorat espéré. La neige a perturbé le bon déroulement du salon. Les exposants semblent satisfaits des contacts.

La première édition commune Vinitech-Sifel a tenu ses promesses du 30 novembre au 2 décembre : 75 000 m<sup>2</sup> à arpenter, 1 000 stands de constructeurs et fabricants d'équipements. Les étrangers sont de la partie : les allées raisonnent au son de l'espagnol ou de l'anglais, 20 % du visitorat serait étranger. Les grands halls sont denses et l'on ne manque pas d'innovations : des stands du vendeur de plans maraîchers ou de cagettes du pôle fruits et légumes aux robots de vinification du pôle viticole, en passant par le stand d'un fabricant de bouchons en liège, d'un tonnelier ou d'un fabricant d'étiquettes en étain du pôle viticole, peu de professionnels des filières fruits et légumes et vitivinicole semblent manquer à l'appel. On ne doit pas oublier les services aux producteurs tels que les laboratoires d'analyses

œnologiques ou les développeurs de logiciels d'aide à la décision sur les cultures. Les tracteurs et autres automoteurs communs aux cultures viticole et arboricole sont là aussi, les constructeurs étant toutefois souvent représentés pas leurs concessionnaires. Le Sitevi de Montpellier reste le grand salon viti international et Vinitech est le plus à la pointe en matière de viticulture. Le verdict des 40 500 visiteurs est un peu en dessous des espérances. C'est, certes, une légère hausse par rapport à l'édition 2008 (39 000), mais celle-ci ne concernait alors que le secteur vin (Vinitech), la filière fruits et légumes (Sifel) n'ayant déménagé d'Agen que cette année. Les organisateurs espéraient 50 000 inscriptions avant l'ouverture des portes. « Il se peut que nombre de professionnels des fruits et lé-



« En 15 min, on peut démonter la tête de récolte et monter un pulvérisateur », assure Alexandre Colmart de chez New Holland.

gumes aient été "prudents" pour la première édition des deux salons fusionnés », explique-t-on. La neige a per-

turbé le bon déroulement du troisième jour. Les exposants sont toutefois satisfaits des contacts.

Rabaud

Des gammes complètes d'équipements pour la valorisation du bois (Fendeuses, Combiné scie/fendeuse, fagoteuses, grappin/coupeur...), pour l'entretien des voiries (balayeuses, Taille-haies...)

FABRICATION FRANÇAISE

Nouveau



Combiné scie/fendeuse : XYLOG 700

Nouveau



Treuil forestier : TIRMAX

Nouveau



Broyeur de branches XYLOMIX 175 T Avec le rotor 3en1



Balayeuse : PROCHAMPION

RABAUD - Bellevue - 85110 Sainte CECILE Tél. : 02 51 48 51 51 - Fax : 02 51 48 51 53 - Email : info@rabaud.com - www.rabaud.com

## Les nouveautés

Après avoir renouvelé 80 % de sa gamme de machines à vendanger, Grégoire a présenté la nouvelle version de la G 8 : la G8.270 dotée d'une benne centrale au lieu des bennes latérales. La benne se vidange latéralement, d'où un contrôle du conducteur. Celui-ci peut aussi vider partiellement sa benne grâce

à la porte hydraulique et vidanger sans sortir du rang. À la clé, une hausse des rendements machine grâce à la réduction des temps morts. Le gain est aussi logistique, puisqu'un chantier de vendange peut ainsi passer de 3 à 2 conducteurs. Cette machine vignes larges « typée entrepreneur » dispose d'un moteur Deutz 6 cylindres de

167 ch. et reprend l'ensemble de points forts de la version présentée en 2009 : le poste de conduite central Visio intégrant climatisation ; des commandes solidaires du siège pneumatique ; le terminal couleur regroupant l'ensemble des informations utiles au chauffeur et servant d'affichage aux deux caméras de série ; la console

latérale Control Master regroupant la totalité des réglages machines avec une mise à jour automatique des pictogrammes en fonction du type d'outil connecté ; le joystick Multi Drive pouvant contrôler la totalité des fonctions machines, y compris les bennes ; et le système de gestion du régime moteur en tournière nommé Eco Drive

## « Se former à l'économie »

La Gironde reste l'un des départements français les plus denses en matière d'entreprises de travaux, beaucoup interviennent sur les travaux manuels de la vigne. « On compte beaucoup d'entreprises avec un ou deux salariés », souligne Robert Barrière, président d'EDT Gironde. La situation économique du secteur viticole est source d'inquiétudes, mais elle a aussi offert quelles opportunités aux entrepreneurs : « Dans les grands châteaux, on délègue plus facilement les travaux de viticulture à des prestataires et les entrepreneurs ont une carte à jouer. Les grands domaines regardent de près leurs coûts de mécanisation. Mais, une seule mise en garde subsiste : l'entrepreneur de travaux n'a pas à jouer le rôle de banquier des vigneron », poursuit-il. « Tout le monde ne subit pas la crise, certains s'en sortent bien et ce sont surtout ceux qui vendent en direct. On a une carte à jouer, car prendre soin de la vigne est un métier, faire le vin en est un autre et le commercialiser en est encore un autre. Difficile pour une seule et même personne d'être performante dans ces trois domaines », ajoute Michel Pays, entrepreneur depuis 1978. Le souci du moment pour les entrepreneurs, c'est la concurrence « suicidaire » de certains « confrères » : « Certains proposent leur service à des prix défiant toute concurrence. On ne peut pas lutter quand les tarifs sont en dehors du coût de revient », assure Robert Barrière.

## Concurrence suicidaire

Même constat dans les travaux ruraux chez Jean-Louis Roussarie : « Je viens de perdre un marché sur une commune, un entrepreneur d'un département voisin a proposé ses services à des tarifs qui ne permettent pas de rembourser son tracteur et son épaveuse et de l'entretenir ». Résultat : « Je me demande si je vais changer mon matériel ». « On manque de culture économique, les entrepreneurs ne sont pas assez formés à la gestion. L'apport du logiciel "calcul du coût de revient" est une bonne chose, maintenant il faut le populariser. On a du mal à inciter nos collègues à se former à la gestion. Globalement, les entrepreneurs sont compétents, voire très compétents en technique, mais la marge de progrès est importante en économie. Autre souci : tout le monde peut s'installer du jour au lendemain comme entrepreneur. La concurrence n'est pas un problème si celle-ci s'exprime sur des bases saines. Ne faut-il pas créer une sorte de parcours à l'installation comme le font les jeunes agriculteurs ? Ne pourrait-on pas pré-



Pour Robert Barrière, la formation des entrepreneurs reste la clé de voûte du succès de la profession, et ce dans un univers de plus en plus concurrentiel.

«... envoyer des garanties avant de s'installer entrepreneur ? Un suivi par un cabinet de gestion ? Disposer d'un minimum de capital ? », interroge Robert Barrière. Un sentiment partagé par Michel Pays : « On voit apparaître des entreprises qui prennent des marchés en cassant les prix et du jour au lendemain elles disparaissent. Le laps de temps est court, mais en peu de temps ces entrepreneurs ont fait du mal à la profession, aux entrepreneurs professionnels qui sont en place depuis des années ».



Jean-Louis Roussarie s'interroge actuellement sur le fait d'investir : « Des concurrents proposent des tarifs en dessous des coûts de revient. Comment faire ? ».



qui permet au chauffeur, lorsque la tête de récolte en fonction vendange est arrêtée, de choisir de faire automatiquement chuter son régime moteur à un niveau prédéfini afin de baisser la consommation et le niveau sonore.

### Matériel de viticulture

Pour les entrepreneurs spécialistes de la taille, Kirogn propose une machine qui permet d'extraire les bois de taille par le haut du palissage et en option de les broyer directement. Sur un chantier de tirage de bois, le gain de temps est intéressant et le concept permet une bonne rentabilité : 4-5 ha par jour.

Chez Provitis, on propose une nouvelle effeuilleuse sans système de coupe, qui de ce fait ne blesse pas les raisins. La machine plaque les feuilles contre un rouleau rotatif, elles sont ensuite



« Nos nouvelles machines à vendanger intéressent les entrepreneurs : les coûts d'utilisation et d'entretien sont faibles, le débit de chantier est au rendez-vous et la valeur de reprise est intéressante », assure David Causse, chef produits chez Grégoire.

décrochées entières et tombent à même le sol sans être broyées ou jetées contre les rangées voisines.

Les pépinières Duvigneau ont innové en proposant une machine automatique à planter la vigne. Le concept est intéressant et la machine prend le contrôle du tracteur : plus besoin de chauffeur, sauf au changement de rang. Elle permet d'assurer la plantation semi-automatisée de 1 à 3 rangs de vigne à partir de 1 mètre de largeur entre les rangs : la précision est de l'ordre de 1,5 cm grâce aux signaux GPS RTK : « pas du RTK agricole mais du RTK de géomètre », précise l'inventeur. La machine assure

le positionnement 3 D des plants et réalise une cartographie précise de la parcelle en affectant à chaque plant une référence permettant ainsi un suivi précis de la plantation. Elle est équipée d'un système d'arrosage qui localise l'apport hydrique au niveau du cep. Cette machine est destinée à la plantation de la vigne et des arbres fruitiers.

### Nouvelle technologie

Clemens a lancé Vinescout, un système de guidage automatique des tracteurs pour la production viticole et fruitière. Grâce à la caméra placée à l'avant et à des outils de contrôle et de régulation de la direction et du moteur, le tracteur est auto-guidé, le conducteur peut alors se concentrer sur le travail : prétaillage, écimage...

E.L.D. ■

## PRECIJET,

La bonne dose, au bon endroit, au bon moment,  
pour une réduction des quantités pulvérisées



Déjà 1 an  
et un succès  
confirmé !



TECNOMA - 54 rue Marcel Paul - BP 195 - 51206 EPERNAY  
Tél : +33 (0)3.26.51.99.99 - Fax : +33 (0)3.26.51.83.51  
www.tecnoma.com - E-mail : tecnoma@tecnoma.com





## Quand les effluents refluent

Quatre ans après l'arrêté du 12 septembre 2006, la gestion des effluents phytosanitaires s'éclaircit et les eaux se clarifient. Des progrès réalisés au prix d'investissements financiers, certes, mais aussi avec du bon sens, et dans le bon sens.

Les contraintes ont-elles du bon ? Provocatrice, cynique, ou simplement réaliste, la question ? Dans le domaine environnemental, force est de constater que l'évolution des comportements et des pratiques ne va pas de soi. Il ne s'agit ni d'une spécificité française, ni d'une spécificité du monde agricole. Et les questions environnementales n'ont pas le monopole de tels agissements. La peur du gendarme, doublée d'un petit coup de bâton financier : on n'a encore rien inventé de mieux pour faire bouger les lignes. En général, le législateur prend soin de mettre des gants. C'est plutôt avisé en matière de produits phytosanitaires. Il discute en amont avec les organisations professionnelles, fixe des délais compris entre Pâques, la Trinité et les calendes grecques, et une fois les textes promulgués, est pris en flagrant délit de ne pouvoir les faire entrer en application. Des manquements dans lesquels s'engouffrent évidemment les administrés, forçant la mansuétude du gendarme. Le contrôle périodique obligatoire des pulvérisateurs, institué le 1<sup>er</sup> janvier 2009, en a fourni la preuve, avec des centres d'inspection et des inspecteurs un peu fantomatiques une bonne partie de la première année.

### **Pas de déchet, pas de frais**

En ce qui concerne l'obligation de gérer les effluents, décrétée dans l'arrêté du 12 septembre 2006, qui introduisait également le concept de zones non traitées (ZNT), la donne est un peu différente. En effet, les enjeux financiers sont tout autres que ceux d'un contrôle de pulvérisateur, susceptible d'engendrer une dépense de 200 à 300 euros tous les 5 ans. Une goutte d'eau. Dans le cas des effluents, c'est la vague qui attend le producteur d'effluents, puisque les montants de prise en charge peuvent dépasser 300 €/m<sup>3</sup>. Ce sommet est atteint avec des eaux souillées brutes



*La dilution des effluents et leur pulvérisation ultime à la parcelle permettent de réduire significativement les volumes générés.*

qui engendrent des frais logistiques importants, et d'autant plus importants dans le cadre d'un enlèvement individuel, comparativement à un enlèvement réalisé sur une plate-forme collective. Dès lors que le déchet n'a pas le statut d'eau brute mais de boue concentrant les matières à risques, les prix d'enlèvement et d'élimination peuvent retomber sous la barre des 100 €/m<sup>3</sup>, avec cependant une variabilité énorme selon le type de procédé mis en œuvre. Entre les boues issues d'un procédé de traitement biologique réalisé collectivement et les boues issues d'un traitement physico-chimique (avec ou sans filtres) réalisé individuellement, la fourchette peut varier de quelques euros du m<sup>3</sup> jusqu'à dépasser les 100 €/m<sup>3</sup>. « Le déchet le plus simple à traiter est celui que l'on ne produit pas » : cette maxime pourrait être au XXI<sup>e</sup> siècle ce que fut celle d'Antoine de Saint-Exupéry au XX<sup>e</sup> siècle, à savoir : « On n'hérite pas de la terre de ses parents, on l'emprunte à ses enfants ». Elle s'applique en tout cas parfaitement aux effluents phytosanitaires. À travers l'arrêté du 12 septembre 2006, le législateur

### **Diluer son fond de cuve au 100<sup>e</sup> et en trois fois**

*La dilution au 100<sup>e</sup> d'un fond de cuve de plus de 10 l est irréalisable, car elle nécessiterait la mise en œuvre de plus de 120 l d'eau claire dans le meilleur des cas, c'est-à-dire en trois dilutions successives, contre 180 l en deux dilutions et 990 l en une seule !*

*La réduction en amont du fond de cuve à la partie congrue, c'est-à-dire entre 1 et 10 l, est donc un préalable obligatoire, sachant qu'un processus en trois fois est plus économe en eau claire qu'un processus en une fois. Il est cependant plus gourmand en temps, car*

*chaque dilution doit bien évidemment s'accompagner d'une pulvérisation à la parcelle. Ainsi, si diluer au 100<sup>e</sup> un fond de cuve de 10 l en trois fois nécessite 120 l d'eau claire, il ne faut que 60 l pour diluer un fond de cuve de 5 l, et 12 l pour un fond de cuve de 1 l.*

a préservé une vanne pour le recyclage des effluents à la parcelle, moyennant quelques précautions quant à la dilution (voir encadré). Une possibilité qui a force d'obligation, étant donné les coûts en jeu.

### 12 dispositifs reconnus en viticulture

En dépit des améliorations apportées aux matériels (jauge précise, fond de cuve réduit...) et d'évolutions liées à la mise en œuvre d'un chantier de pulvérisation, le « zéro » effluents phyto reste hors d'atteinte, compte tenu du principe général de l'arrêt qui veut que tout liquide émanant d'un pulvérisateur de retour à l'exploitation face l'objet d'un stockage et d'un traitement. Eaux de rinçage et de lavage, intérieur et extérieur, sont concernées. Les opérations de nettoyage des filtres ou de remisage hivernal ne peuvent passer outre la production d'eau potentiellement infectée. Dès lors que des effluents sont générés au siège de l'exploitation, le choix d'une formule de traitement et d'élimination des déchets peut emprunter deux grandes voies : le simple stockage des eaux brutes avant enlèvement par un prestataire, ou bien l'acquisition d'un dispositif de traitement reconnu par le ministère de l'Écologie. On l'a vu, le stockage d'eaux brutes souillées est financièrement dissuasif, en tout cas moins compétitif que les dispositifs de traitement. Ceux-ci se rangent en deux catégories, selon qu'ils procèdent par concentration (Evapophyt, Héliosec et Osmofilm agissant par déshydratation,



Le procédé Osmofilm est un des 12 procédés de traitement reconnus par les ministères de l'Agriculture et de l'Écologie.



La maîtrise des effluents finaux commence par la connaissance précise des volumes initiaux mis en œuvre.

BF Bulles, Phytapur et Sentinel agissant par filtration) ou par dégradation (Phytobac, Vitimax, Cascade Twin, Aderbio, Phytocat, Phytomax). Phytobac est le seul dispositif à ne pas générer de déchet dangereux devant être traité dans un centre spécialisé. Les reliquats liquides après traitement sont épandables sur les parcelles, la fourchette des prix oscille entre quelques milliers et quelques dizaines de milliers d'euros. À noter : la viticulture offre le plus grand panel de dispositifs reconnus, l'arboriculture – et plus encore les grandes cultures et les cultures légumières – étant davantage restrictives.

**Raphaël Lecocq ■**

### Quelques astuces de l'institut français de la vigne du vin (IFV)

L'Institut français de la vigne et du vin a publié un guide pratique sur la gestion et le traitement des effluents phytosanitaires. Outre les protocoles réglementaires et techniques, l'IFV pointe quelques astuces pratiques :

- stopper si possible le système d'agitation en fin de traitement pour éviter de générer de la mousse gonflant artificiellement le volume non pulvérisable ;

- nettoyer les filtres ensemble dans un seau et non un par un au jet d'eau afin de réduire les volumes ;
- recycler l'eau utilisée pour nettoyer les filtres dans la cuve même du pulvérisateur pour le chantier suivant, moyennant une filtration au travers d'un tamis très fin pour éliminer les particules solides ;
- avant d'investir dans un dispo-

- sitif de traitement, faire appel à un prestataire durant deux campagnes, afin d'apprécier les volumes générés, lesquels conditionnent le dimensionnement de la future installation ;
- ajouter des colonnes au cahier d'enregistrement des chantiers de pulvérisation pour y intégrer les opérations relatives au traitement des effluents, afin d'éviter de gérer deux cahiers distincts.

**RECONDITIONNEMENT DE TAMBOURS D'ALIMENTATION POUR BEC KEMPER (TOUTES SÉRIES)**

Une différence que vous saurez apprécier.

**Contact JOLIVET Daniel**  
Tél. 02 41 70 13 70  
Fax 02 41 63 95 90  
Port. 06 71 59 07 51

**RECORD 3**  
constructeur de performances depuis 1959

**SOLIDITÉ, MANIABILITÉ & CONFORT D'UTILISATION**

Bennes TP - Bennes céréalières - Dolly

**NEW SOLAGRI**  
129 Route départementale 349  
BP N°1 - 62990 BEAURAINVILLE  
Tél. 03 21 06 17 15 - Fax 03 21 81 42 25  
new-solagri@wanadoo.fr - www.record-trailers.com  
FRANCE - Angleterre - Belgique - Hollande - Luxembourg

**Infos et devis GRATUITS : 03 21 06 17 15**

## Le traitement face par face : une opportunité pour les entrepreneurs ?

La pulvérisation du vignoble reste très largement perfectible. Le constat n'est pas nouveau. Il n'y a pas de solution miracle à attendre, hormis généraliser – on n'ose dire imposer – le traitement face par face. Mais progresser, c'est reculer en productivité, y compris pour les entrepreneurs. Compliqué.

Mal traité le vignoble ? Pas vraiment. À en croire les communiqués que distillent les différentes appellations entre les mois de septembre et novembre chaque année, la qualité des millésimes oscille entre « bonne » et « excellente ». Elle se fend même d'une note « exceptionnelle » de temps à autre, avec modération bien sûr. Conclusion : viticulteurs, vignerons, entrepreneurs de travaux viticoles et œnologues ont bien travaillé, travaillent bien et travailleront bien. À chacun son métier, les vignes seront bien traitées. Et pourtant, de nombreux observateurs se rejoignent pour dire que la qualité de pulvérisation offre matière à progresser. Voilà pour la version bouteille à moitié pleine. Dans la version bouteille à moitié vide, sinon aux trois quarts vide, la qualité laisse sérieusement à désirer. Un paramètre focalise l'attention des observateurs : la qualité de couverture du végétal et son pendant, la dérive de bouillie dans l'atmosphère. On fait abstraction de tous les autres paramètres qui définissent des pratiques durables, depuis la mise en œuvre de la pulvérisation jusqu'au remisage final de l'appareil, sans oublier, bien évidemment, l'optimisation des interventions au regard des risques phytosanitaires encourus. Les observateurs n'avancent pas masqués : ce sont les constructeurs, les conseillers et autres témoins de chantiers. Difficile de tirer un



*Le traitement face par face ouvre la voie à une réduction des doses de produits, contrebalançant une partie des surcoûts induits, sans compter les bénéfices environnementaux.*

portait de la France viticole vue par la lorgnette des buses d'un pulvérisateur. Globalement, les vignes étroites bénéficient d'un meilleur traitement de faveur que les vignes larges, sans pour autant verser dans l'excellence. Et dans les vignes à large écartement, la pulvérisation fait là le grand écart avec les préceptes d'une pulvérisation contrôlée et maîtrisée. Sans trop se risquer, on peut avancer que moins d'un tiers du vignoble français bénéficie d'un traitement face par face.

### Faible taux de renouvellement

Les freins à l'amélioration des pratiques sont connus et ne dérivent, eux, malheureusement pas. Ils sont économiques, doublement économiques, car leur impact se fait sentir à l'achat du matériel et à l'usage. Une amélioration de la qualité de pulvérisation, autrement dit la mise en œuvre systématique du traitement face par face, passe automatiquement par un renouvellement du matériel. Il faut donc commencer par consentir un investissement au montant déphasé du matériel « tout venant » qui irrigue encore largement le marché (mais qui demeure autorisé à la vente), et bien évidemment oublier les quelques milliers de francs que l'on avait mis, à l'époque, dans l'appareil promis à on ne sait quelle filière de recyclage aujourd'hui. « Le rythme de renouvellement du parc est estimé aux alentours de 5 % », indique Sébastien Codis, ingénieur spécialiste des questions de pulvérisation sur le site de Mâcon de



*Precijet se compose de descentes de 5 kg, porteuses de 4 buses ajustables en hauteur, à ouverture et fermeture indépendantes.*

### Vincent Vautrelle, Pro-Viti-Services à Ay (51) : « Des salariés infailibles »

Vincent Vautrelle réalise de multiples prestations mécaniques et manuelles pour le compte de vigneron indépendants et de maisons de Champagne. Il emploie trois salariés et jusqu'à huit saisonniers. Avec cinq machines en service, les chantiers de pulvérisation sont de loin sa première activité. La demande est telle qu'il pourrait quadrupler son parc et son activité. Mais... « la demande de prestations dans le domaine de la pulvérisation est de plus en plus importante et la meilleure preuve, c'est qu'il ne se passe pas un mois sans voir un nouveau prestataire se mettre à son compte. Depuis la création de mon entreprise en 2000, la pulvérisation a toujours été porteuse. Elle m'a non seulement permis d'asseoir mon activité, mais elle a aussi été une clé d'entrée pour proposer d'autres prestations telles que le désherbage, l'engazonnement, les épandages d'écorces et de craie, l'aménagement des tournières, le drainage, le broyage, le rognage, l'écimage etc. Si la pulvérisation est ma première activité, c'est là aussi que se joue la crédibilité de l'entreprise dans son ensemble, car ma responsabilité est totale. Je dispose de cinq machines en service dont deux peuvent être affectées au rognage le cas échéant. La pulvérisation, c'est quatre mois de travail sept jours sur sept. Avec



les contraintes toujours plus lourdes pesant sur l'emploi des produits phytosanitaires et la mise en œuvre des traitements, la demande des vignerons est de plus en plus forte. Il me suffirait d'investir dans un ou deux équipements supplémentaires pour développer mon chiffre d'affaires et accroître ma rentabilité, car la pulvérisation est une activité rentable. Ce n'est ni le travail qui manque, ni les équipements performants. Il faut seulement disposer de conducteurs infailibles pour garantir le résultat et, au-delà, préserver la réputation et la pérennité de mon entreprise ».

l'Institut français de la vigne et du vin. Ce taux limite de fait les marges de progrès. En Bourgogne, le renouvellement s'opère dans la plupart des cas avec du matériel de qualité, le contexte économique aidant, ainsi que les soutiens à l'investissement de type 'Plan végétal environnement'. Mais dans les vignobles ou dans les exploitations où les trésoreries sont tendues, la donne est différente ». Les entrepreneurs ont donc une carte à jouer même si elle est difficile : ils n'ont pas accès aux aides. Et dans certains cas, c'est carrément machine arrière. « Dans certains vignobles à large écartement, les matériels de type voûtes continuent de représenter la majorité des ventes, indique Jean-Christophe Rous-

seau, responsable marketing vignes et arbres chez Berthoud. On a vu réapparaître dans certains cas des matériels à jet porté davantage conçus pour le traitement des vergers que des vignes. C'est le prix, doublé de la facilité de mise en œuvre de tels appareils, qui fait pencher des viticulteurs pour ce type de solution ». Si les difficultés économiques sont indéniables, il ne peut pas manquer de se trouver des situations où la question de la pulvérisation a été reléguée au second plan des priorités de certains. La seconde contrainte économique du traitement face par face se fait sentir au niveau de chaque application. Elle contraint, par rapport aux pratiques en vigueur auparavant, à revoir

### OptiPulvé livre ses conclusions

OptiPulvé est un programme de recherche et développement mené par l'Institut français de la vigne et du vin (ITV Mâcon), en collaboration avec la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Il a consisté à mettre en évidence la supériorité prétendue des traitements face par face. L'expérimentation a été menée de 2004 à 2009, sur des vignes étroites. Des doses réduites de 30 % d'antimildiou et d'anti-oïdium ont été appliquées selon deux modes d'application différents, à savoir du face par face assuré par des diffuseurs descendant dans le rang d'une part, et d'autre part des diffuseurs assurant un traitement face par face mais par-dessus les rangs. Conclusion : moyennant un matériel de type pneumatique ou à jet porté bien réglé, des

cadences de traitement respectées et des conditions de température et d'hygrométrie favorables, il est possible de réduire de 30 % les doses d'antimildiou et d'anti-oïdium appliquées en face par face avec les diffuseurs dans le rang, sans perte significative d'efficacité sur feuilles et sur grappes. Quand les diffuseurs traitent en face par face mais par le dessus, la réduction des doses augmente les risques en cas de forte pression de maladie. En 2009 et 2010, sur la base de ces enseignements, des essais de traitements face par face avec diffuseurs dans le rang ont été réalisés, la réduction de 30 % des doses d'antimildiou et d'anti-oïdium n'a eu aucun impact négatif aux niveaux quantitatif et qualitatif.

les temps de chantier à la hausse du fait de la réduction, inéluctable dans la plupart des cas, du nombre de rangs traités à chaque passage, comparativement aux pratiques précédentes. En vignes larges, il ne faut pas escompter traiter plus de trois rangs face par face. En vignes étroites, de cinq à neuf rangs peuvent être visés. L'augmentation de la charge de travail induite, à supposer qu'elle soit traduite en espèces sonnantes et trébuchantes, engendre une facture annuelle qui rend la facture d'achat de départ du matériel soudain toute relative.

## Rentrer dans le rang

La pulvérisation en vigne est un des rares cas d'espèce dans le domaine de la mécanisation où le progrès va passer par un recul de la productivité de chantier. Il n'y a pas de gain à escompter ni au niveau de la vitesse linéaire des automoteurs, ni au niveau du nombre de rangs traités par passage. Il n'y a pas plus d'espoir à attendre du côté de la persistance d'action des spécialités phytosanitaires. Les constructeurs de pulvérisateurs n'ont pas renoncé pour autant à essayer d'alléger et de simplifier l'architecture de leurs appareils, afin de combiner au mieux qualité, productivité et maniabilité, même s'ils n'ont pas le pouvoir de « retailler » ou de restructurer des vignobles par nature protéiformes. Tel était le cahier des charges d'un des derniers concepts apparus sur le marché, à savoir Preci-Jet de Tecnomatix, un système de pulvérisation à jet projeté avec assistance d'air, sorti à l'automne 2009, 15 ans après le système Turbocoll du même constructeur. « Turbocoll était un système précurseur dans le traitement face par face, mais il présentait des limites au niveau de l'encombrement, du poids et du prix », déclare Jérôme Mestrud, responsable marketing chez Tecnomatix. Avec Preci-Jet, nous avons levé tous ces handicaps, mais en conservant bien entendu ce qui faisait la qualité du Turbocoll, à savoir l'application au plus près de la végétation avec la possibilité de fermer des buses pour mieux cibler les jets. Les ventes réalisées au cours de cette première année sont prometteuses, notamment en vignes étroites où le système avait été prioritairement testé. Nous avons, depuis, adapté le concept pour traiter trois rangs en vignes larges ». Belly MCV (33) ou encore Kremer Viticole (51) proposent également

des solutions face par face reposant sur du jet projeté avec assistance d'air.

## Anachronique Isobus ?

À la faveur de ces innovations, sinon d'une progression de la prise de conscience, le traitement face par face devrait finir par devenir majoritaire. Ce qui n'empêche pas de se poser, en aparté, la question suivante : comment, avec une qualité de pulvérisation discutable, arrive-t-on à produire bon an mal an du raisin en quantité et qualité respectables ? Surdosage, surtraitement, génie des œnologues ? Mystère. Bref, le gros rouge ne tache plus depuis longtemps mais la tache (et la tâche) verte a encore du mal à s'imposer. L'augmentation de la charge financière, incontestable, que fait peser le traitement face par face sur la comptabilité des exploitations permettra peut-être aussi de mieux comprendre les prix affichés des entrepreneurs dans le cadre de prestations. Mais les entrepreneurs ne pourront pas démultiplier leurs moyens à outrance (voir témoignage). Le prix sera d'autant plus relatif que les contraintes pesant sur la mise en œuvre de la pulvérisation sont loin d'être circonscrites, le « permis » de traiter se profilant à l'horizon. *A priori*, le législateur n'a pas prévu de rendre obligatoire le traitement face par face. Si on se réfère au peu d'enthousiasme avec lequel se pressent les viticulteurs dans les centres d'inspection des pulvérisateurs, on peut juger que la retenue du législateur relève du pragmatisme. Mais quand on sait que le traitement face par face est la porte ouverte à une réduction significative des doses de certains pesticides (voir encadré), moyennant, certes, un arsenal de précautions, mais tout de même, je serais haut fonctionnaire dans une administration parisienne ou bruxelloise qu'une telle directive me titillerait plus d'une fois en levant mon verre à la cantine. En attendant, ou plutôt en n'attendant pas, les constructeurs poursuivent bien évidemment leurs efforts pour répondre du mieux possible aux contraintes techniques et économiques posées. Avec les techniques d'application, l'électronique embarquée, symbolisée aujourd'hui par l'Isobus, est une autre piste de travail des constructeurs, dérivée des applications développées en grandes cultures, un peu futuriste, mais réelle.

Raphaël Lecocq ■

### Quand la pulvérisation laisse de bonnes traces...

Le Cemagref a mis au point un boîtier électronique permettant d'enregistrer l'intégralité des paramètres de pulvérisation, avec géoréférencement des données. Baptisé Tixad, le système embarque différents capteurs et dispositifs de mesure : débitmètres électromagnétiques, sonde de niveau de cuve, station météo embarquée indiquant la vitesse et l'orientation

du vent, la température et l'hygrométrie, antenne GPS. Les données collectées et enregistrées sont transférables sur PC. Les essais réalisés dans le cadre du développement du boîtier ont mis en évidence des économies de produits phytosanitaires comprises entre 10 et 15 %, résultant de différentes sources : connaissance exacte des surfaces traitées, maîtrise pré-

se des volumes appliqués, gestion rationnelle du fond de cuve. Des gains de temps liés à la mise en œuvre et au suivi de la pulvérisation (édition du cahier parcellaire...) sont aussi à comptabiliser, sans oublier les éléments qualitatifs (détection de buses bouchées). Éligible au Plan végétal environnement, Tixad est commercialisé par la société du même nom.

Vous aussi passez  
votre annonce sur :

[www.tracteurpool.fr](http://www.tracteurpool.fr)



“ En cliquant  
sur **VENDRE**,  
vous pouvez en  
5 minutes proposer  
votre matériel  
à des milliers  
de visiteurs de  
différents pays  
européens. ”

*Votre nouveau site 100% matériels agricoles d'occasion*

**tracteurpool** : cliquez, trouvez...

# Le vrai PHYTOBAC® c'est quoi ?

1 expertise  
+  
1 équipement  
+  
1 savoir-faire  
+  
des partenaires agréés  
+  
1 reconnaissance officielle\*

## Comment ?

### AVANT POUR PRÉPARER VOTRE PHYTOBAC®

- un diagnostic
- une évaluation des volumes
- une conception du projet

### PENDANT POUR CONSTRUIRE VOTRE PHYTOBAC®

- une autoconstruction
- une construction par artisans
- des kits préfabriqués prêts à l'emploi

### APRÈS POUR ENTREtenir VOTRE PHYTOBAC®

- une attestation de conformité au cahier des charges
- un n° d'agrément
- un suivi et une maintenance

L'expertise près de chez vous  
Les solutions techniques à votre disposition  
La garantie de la « PHYTOBAC® Attitude »

1 question ? **Bayer Service infos**  
▶ N°Vert 0 800 25 35 45

EXIGEZ L'AUTHENTIQUE



\*Dispositif reconnu par le MEEDDM (n° PT06010) pour la gestion de tous effluents phytosanitaires issus des traitements des cultures et zones non agricoles.

® Marque déposée et cahier des charges Bayer CropScience. LA TRUPE N°100  
Savoir-faire certifié ISO 9001/2000  
par bureau Veritas Certification